

Quoi de neuf

Le magazine de l'AREQ 
CSQ

décembre 2011 - janvier 2012 | www.areq.qc.net

DOSSIER

Les propriétaires résidentiels québécois
dangereusement taxés?



Maison

À Vendre

DOSSIER

LES TAXES FONCIÈRES

Les propriétaires résidentiels québécois dangereusement taxés?

20



POUVOIR D'ACHAT

L'indexation des rentes au cœur de nos débats!

14



ÉDITO

3

PLACE PUBLIQUE

Hommage à vous, à l'automne de votre vie!

4

ÉCHOS DE NOS RÉGIONS

Vélo à Bar Harbor, un beau défi!

5

CONSEIL NATIONAL

Un départ prometteur pour ce nouveau triennat

6

ASSURANCES

Le renouvellement du contrat ASSUREQ et son tout nouveau régime d'assurance maladie

1^{er} janvier 2012

9

RÉSILIATION DE BAIL

Les morts mangent

12

CONDITION DES HOMMES

Les Men's Sheds, plus que de simples cabanons...

16

ACTION SOCIOPOLITIQUE

Vieillir chez soi

18

VERT... DEMAIN

Témoins d'hier et de demain (?), les coraux...

26

CONDITION DES FEMMES

Le comité national de la condition des femmes de l'AREQ a 20 ans!

28

FONDATION LAURE-GAUDREULT

La Rue'L, pour donner des ailes aux jeunes de la rue

30

INTERNET

Questions hebdomadaires

31

NOS MEMBRES PUBLIENT

32

DISTRACTION

34

NUTRITION

Trop de pression?

35

PETITS PLAISIRS

Les braises du foyer

36

LA SOURCE DES MOTS

Foutre

37

WWW

38

CHRONIQUE D'UNE PASSEUSE

Quand notre caisse commune se vide

39

Fondée en 1961, l'AREQ (CSQ) – Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec, regroupe plus de 54 000 personnes retraitées, issues des secteurs de l'éducation, de la santé, des services de garde, des communications, des loisirs, de la culture et du milieu communautaire. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Édité à Québec avec la collaboration de la Centrale des syndicats du Québec 320, rue St-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7 / **Téléphone** : 418 525-0611 / 1 800 663-2408 / **Télécopie** : 418 525-0769 / **Courriel** : areq@csq.qc.net / **Site Internet** : www.areq.qc.net / **Coordination** : Dominic Provost et Martine Faguy / **Équipe de conception et de correction** : Denys Bergeron, Jules Desfossés, Michel Jacques et Renaud Turcotte / **Révisure linguistique** : Lyne Gariépy / **Diffusion** : Martine Faguy / **Design graphique** : Denis Bernard / **Infographie** : Interscript / **Impression** : Transcontinental / **Tirage** : 57 000 exemplaires / **Dépôt légal** : Bibliothèque nationale du Québec / **Poste-publications** : N° de convention 40007982 / ISSN : 0822-7292 / **Crédit photo des auteurs** : Denys Bergeron (Danielle Couture), Jules Desfossés (Photomaje senc) / **Photo de la couverture** : ©mimon – Fotolia.com / Les idées et les opinions exprimées dans les chroniques et les textes publiés dans le magazine *Quoi de neuf* n'engagent que les personnes qui les ont rédigés.



Nous étions présents!



Pierre-Paul Côté
Président
cote.pierre-paul@csq.qc.net

Le début d'année du 50^e anniversaire de fondation de l'AREQ a été fertile en événements. Que ce soit l'appropriation de différents dossiers par les nouvelles personnes au Conseil exécutif et au Conseil d'administration, la composition et la formation des comités consultatifs nationaux ou la demande de participation à divers niveaux, nous avons été présents. Je tiens à souligner la collaboration assidue de l'ensemble des membres du personnel de l'AREQ qui ont su nous accompagner dans nos différentes démarches.

À trois occasions, nous nous sommes présentés en commission parlementaire pour défendre les intérêts de nos membres et des personnes âgées. À partir de mémoires préparés par nos ressources, en collaboration avec des membres du Conseil exécutif, nous

sommes allés présenter nos attentes et proposer des pistes de solution en regard des résidences pour personnes âgées, ensuite, concernant la résiliation d'un bail quand une personne doit quitter pour raison de santé et, finalement, le dossier de l'indexation de nos régimes de retraite.

Le congrès de juin dernier nous a balisé la route en adoptant des orientations qui sont au cœur des préoccupations de nos membres. D'ailleurs, le Conseil national, sur la recommandation du Conseil d'administration, a adopté un plan d'action triennal qui guidera l'Association dans ses actions futures, et ce, en prenant en compte les événements fortuits qui peuvent survenir.

Lors de nos débats en commissions parlementaires, nous avons bien senti une préoccupation pour les personnes âgées du Québec. Mais, comme le disait un sage, nous sommes mieux de nous occuper de nos affaires, si nous voulons que les solutions soient à la hauteur de nos aspirations. Le combat

contre les mythes et les préjugés envers les personnes âgées ne doit pas connaître d'intermèdes.

Vous trouverez dans ce numéro un dossier préparé par notre ressource à la sécurité sociale qui fait état des nouveautés en assurance collective. Après un printemps riche en rebondissements, nous sommes fiers de vous présenter un régime collectif d'assurance complémentaire à deux niveaux qui devrait permettre à tous nos membres d'avoir une couverture raisonnable, selon leurs besoins. La défense des services publics en matière de santé et de services sociaux (accessibilité, universalité et gratuité) nous a guidés dans ce dossier et devra être toujours au cœur de nos préoccupations, surtout devant les apôtres de la privatisation qui sont légion par les temps qui courent.

À l'aube d'une nouvelle année, nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé, bonheur et sérénité. Passez de bons moments avec celles et ceux qui vous entourent et cajolez vos êtres chers.

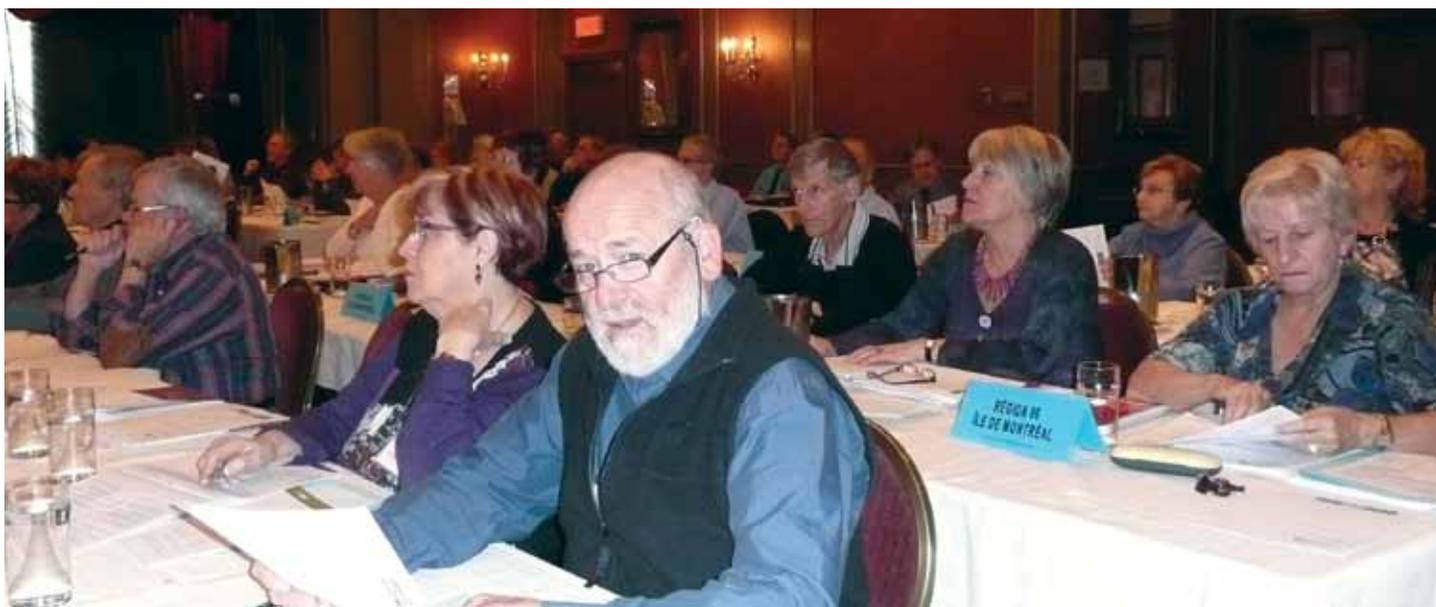


Photo : Annie Brochu

L'AREQ bouge, s'exprime, revendique. Nous vous résumons ici les principales sorties publiques de l'Association depuis la dernière parution du magazine *Quoi de neuf*.



Dominic Provost
Conseiller en communication
provost.dominic@csq.qc.net

30 septembre 2011

Hommage à vous, à l'automne de votre vie!

À la veille de la Journée internationale des personnes âgées qui a lieu le 1^{er} octobre, l'AREQ a rendu hommage à ces femmes et à ces hommes qui ont bâti et façonné le Québec. « La thématique de cette année, *L'automne offre ses plus belles couleurs*, met en lumière à quel point c'est une belle saison et, du même coup, rappelle qu'à l'automne de leur vie, les personnes âgées ont encore beaucoup à offrir, à partager, à transmettre aux autres générations. Comme société, nous avons le devoir de reconnaître et de valoriser la contribution, mais aussi de prendre soin de nos aînés », a souligné le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

À cet égard, le président de l'AREQ rappelle que des dizaines de milliers de personnes âgées font du bénévolat, agissent comme personnes proches aidantes, continuent de travailler à temps partiel ou encore, par différents projets personnels, contribuent à tisser des liens intergénérationnels. Ainsi, selon un sondage CROP réalisé en 2010, 57 % des membres de l'AREQ

font régulièrement du bénévolat et près de 30 % agissent comme personnes proches aidantes.

22 septembre 2011

Les 55 ans et plus sur le marché du travail

La CSQ et l'AREQ ont accueilli favorablement plusieurs des pistes d'action contenues dans le rapport de la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus.



Photo : Marianne Faguy

« Le rapport cerne bien les enjeux auxquels devra faire face le Québec en regard du vieillissement de sa main-d'œuvre. C'est donc pour cette raison que nous répondons positivement à l'invitation des membres de la Commission. Il est temps, comme société, de discuter des enjeux concernant la participation volontaire des travailleurs âgés au marché du travail et la nécessité d'assurer une autonomie financière décente aux retraités. Nous

disons oui au débat de société et nous nous engageons à y participer », ont affirmé le président de la CSQ, Réjean Parent, et le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

Par ailleurs, l'AREQ rappelle que les travailleurs âgés et les personnes âgées ne forment pas un bloc monolithique. Certains souhaitent continuer à travailler à un âge avancé, d'autres n'en sont plus capables ou préfèrent réaliser d'autres projets, notamment en faisant du bénévolat.

« Nous avons le devoir de respecter les choix propres à chacune et à chacun et aussi d'encourager leur participation à la société, sous quelque forme que ce soit. En ce sens, nous accueillons favorablement toute mesure incitative visant à permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de demeurer sur le marché du travail ou d'y retourner. Nous nous opposons cependant aux mesures coercitives ou encore à celles visant à décourager les travailleuses et travailleurs de prendre leur retraite », a souligné le président de l'AREQ.

Veillez noter que des articles complets sont consacrés, dans ce numéro, aux sorties publiques sur le projet de loi 22 (résiliation de bail – page 12), à la création du Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation ainsi qu'au projet de loi 23 (indexation des régimes de retraite – pages 14 et 15).

ERRATA

Deux erreurs se sont malheureusement glissées dans le dernier numéro du magazine *Quoi de neuf* (octobre-novembre 2011). Ainsi, en page 35, on indique que madame Yvonne Landreville a été présidente de l'AREQ Estrie de 1971 à 1972. Or, dans les faits, elle a été présidente de 1971 à 1982. Par ailleurs, en page 47, la photo qui accompagne la chronique sur la condition des hommes n'est pas celle de monsieur Michel Cartier, qui signe bel et bien le texte. Nos excuses aux personnes concernées.

Vélo à Bar Harbor, un beau défi!

En mai 2000, mon conjoint et moi étions allés passer cinq jours à Bar Harbor pour y faire du vélo dans le Parc Acadia. Lorsque nous sommes revenus, nous nous sommes promis d'y retourner un jour afin de tester notre capacité à refaire les mêmes parcours. Malheureusement, l'année d'après, il était atteint d'un cancer et est décédé en mai 2008. Pour ajouter à ce deuil, mon père est décédé cinq semaines plus tard et mon frère neuf mois plus tard.

Photo: Noëlla Lavoie



Noëlla Lavoie
Québec-Chaudière-Appalaches (03)
Secteur Charlesbourg (E)

Pour m'aider à passer à travers ces années difficiles, le vélo a été ma bouée de sauvetage. Le lendemain des funérailles de mon père, je suis allée passer quatre jours à l'Île-aux-Coudres et j'ai pédalé autour de l'île tous les jours en pleurant. Tout l'été qui a suivi, j'ai fait plusieurs randonnées. L'année suivante, en mai, deux mois après le décès de mon frère, je suis allée à Trois-Rivières à vélo. Ce voyage était comme une obligation parce que je ne savais plus trop comment m'y prendre pour passer à travers cette mort qui m'enlevait le dernier et non le moindre des trois hommes dans ma vie. Le matin du 21 mai, après avoir accroché mes sacoches sur mon vélo, je suis partie. J'ai mis quatre jours aller et retour. J'ai encore beaucoup pleuré. Mais l'effort déployé m'a complètement vidé le cerveau et c'est ce que j'espérais. En août, j'ai fait le tour du Lac St-Jean. À la fin

de la saison, j'avais cumulé 2 600 km. En 2010, j'ai pédalé environ mille kilomètres autour de chez moi.

Pendant tout ce temps, j'avais Bar Harbor dans la tête. Je songeais à y aller toute seule. En janvier 2011, j'ai commencé à y penser sérieusement. J'ai trouvé sur Internet un joli chalet à louer au bord de l'eau. J'ai réfléchi et je me suis décidée. En mai, je suis partie toute seule comme une grande fille. Quel magnifique voyage j'ai fait malgré la brume, la pluie et le froid! Onze ans plus tard, à soixante-sept ans, et toujours pas plus haute que trois pommes, j'ai refait les mêmes parcours. La première randonnée, j'ai roulé sur « Park Road Loop » qui fait une quarantaine de km et qui comporte de longues montées. Commencée sous la bruine, la randonnée s'est terminée sous la pluie. Les bonnes odeurs et le chant des oiseaux m'ont accompagnée toute la journée. Le lendemain, le vrai test : « Cadillac Mountain » une montagne qui culmine à 466 m (Mont-Ste-Anne 800 m). En partant du chalet, j'avais à pédaler une dizaine de km

toujours en montant pour ensuite grimper les derniers 5,5 km. Quand je suis arrivée au sommet, j'avais mis deux heures vingt minutes pour l'atteindre. Un décor de brume m'attendait. Mais ma satisfaction et ma fierté étaient plus importantes que le décor. J'ai salué mon conjoint et je lui ai dit que nous avions monté la côte tous les deux. Pour redescendre, j'ai mis 52 minutes. Grisant. Il me restait une autre randonnée à faire pour atteindre mes objectifs. J'ai trouvé un parcours qui longeait l'océan et qui m'a menée vers une route panoramique extraordinaire. Ce qui m'a fait oublier le froid.

Ce voyage m'a fait un bien énorme. J'en déduis que j'ai réussi à passer à travers des moments éprouvants et que je peux relever d'autres défis. Peu importe la bouée qu'on utilise pour se tenir la tête hors de l'eau, c'est de s'en trouver une qui est important. Pour agrémente les heures de route en auto, j'avais apporté le CD de Fred Pellerin et le coffret « La Bonne Chanson » et j'ai chanté tout le long. Je suis très fière d'avoir osé.

Un départ prometteur pour ce nouveau triennat

Nos présidentes et nos présidents de régions et de secteurs se sont réunis à Québec les 31 octobre, 1^{er}, 2 et 3 novembre pour participer au Conseil national automnal. À ce premier rassemblement depuis le congrès de juin dernier, beaucoup de nouveaux visages ont fait leur apparition et cette relève a démontré énergie et enthousiasme pour donner suite aux grandes orientations de l'Association. Le dynamisme de l'AREQ se poursuivra assurément.



Photo : Annie Brochu



Renaud Turcotte
Équipe *Quoi de neuf*

Les personnes âgées, un poids pour la société?

Danielle Pinsonneault a informé l'auditoire qu'une vidéo est en préparation ainsi qu'un guide d'accompagnement pour réfuter les préjugés concernant les personnes âgées. Ces outils devraient permettre de répondre à ces interrogations :

- Sommes-nous un poids si lourd pour la société?
- Rapportons-nous quelque chose à la société?
- À cause du vieillissement de la population, allons-nous vers un désastre?
- Pourquoi nous faire porter le poids de l'augmentation des coûts en santé?

De plus, le dépliant *Pinocchio* (ensaché dans le dernier numéro du magazine *Quoi de neuf*) et une liste d'arguments pour contrecarrer les opinions concernant l'âgisme seront proposés. Danielle Pinsonneault insiste : « Nous sommes les mieux placés pour nous défendre et nous serons mieux outillés pour le faire. »

Plan d'action 2011-2014

À la suite du Congrès de juin dernier, un Plan d'action a été élaboré par le CE, le CA et les personnes-ressources de l'AREQ. La directrice générale,

Denise Archambault, a présenté ce Plan à l'assemblée. Après en avoir débattu, elle l'a adopté. En voici quelques grandes lignes :

1. Assurer des services de qualité :
 - en analysant et en faisant le suivi des besoins des membres actuels et futurs;
 - en cherchant la pleine indexation des régimes de retraite de nos membres;
 - en informant et en donnant de la formation sur des dossiers d'actualité.
2. Veiller au respect et à la dignité des membres et des personnes âgées :
 - en défendant les services publics en matière de santé et de services sociaux;
 - en faisant la promotion de saines habitudes de vie;
 - en combattant les mythes concernant le vieillissement.
3. Favoriser l'implication et l'action citoyenne de nos membres.

L'intégralité du Plan d'action sera disponible sur le site Internet de l'AREQ. Bien sûr, comme l'a souligné Pierre-Paul Côté, « ce Plan audacieux guidera l'Association dans ses actions futures, sans toutefois oublier les événements fortuits qui vont survenir au cours des trois prochaines années. »

D'entrée de jeu, une formation animée avec vigueur par Éric Laroche a été offerte pour clarifier le rôle et les responsabilités d'une personne présidente. Pour les seconder dans leurs tâches, il a pris soin d'identifier les ressources humaines et matérielles disponibles à l'AREQ. La table était mise pour l'ouverture.

Le coup d'envoi a été donné par le discours de notre président Pierre-Paul Côté. Il a informé que déjà des représentants du Conseil exécutif, avec l'aide de nos personnes-ressources, se sont présentés en commission parlementaire à trois occasions pour défendre les intérêts des membres et des personnes âgées. Un travail colossal a été réalisé dans un court laps de temps. Le président a démontré son appréciation en ces mots : « Je tiens à souligner la collaboration assidue de l'ensemble des membres du personnel de l'AREQ qui ont su nous accompagner dans nos différentes démarches ». Ensuite il a invité les personnes élues à se prononcer sur le Plan d'action qui donnera les orientations pour les trois prochaines années.



Photo : Annie Brochu

Affaires financières

Nicole Patry-Lisée et Doris Dumais ont présenté les prévisions budgétaires 2011-2012. La trésorière, bien préparée pour son premier budget, a pris le temps d'expliquer en détail comment les montants ont été attribués aux régions et aux secteurs. Des notes explicatives ont été fournies pour justifier les fluctuations des sommes allouées à chaque poste budgétaire. La transparence est toujours de rigueur et notre Association demeure en bonne santé financière.

Dossiers d'actualité

Christiane Brinck a expliqué la position de notre Association lors de la commission parlementaire du 12 septembre 2011 à propos du processus de certification des résidences pour personnes âgées. Elle a relevé les bons coups mais surtout les lacunes ou les oublis dans le projet de loi n° 16. Elle a énuméré les recommandations présentées au gouvernement, dont la création d'États généraux sur le vieillissement, afin de faire ensemble des choix de société. Puis, Michel A. Gagnon a fait part du mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire sur le projet de loi n° 22, loi modifiant le Code civil concernant certains cas de résiliation

du bail d'un logement. La recommandation principale a été de réduire l'avis de résiliation à un mois pour les personnes qui doivent emménager dans un autre milieu de vie en raison de leur état de santé. Pour plus d'information, visitez le site Web de l'AREQ.

Programme Toujours en action

Nicole Patry-Lisée et Doris Dumais ont informé l'auditoire que 46 projets ont été soumis. Le but de ce programme est de soutenir les secteurs dans la réalisation d'activités axées sur la mission de l'Association et les orientations adoptées pour le triennat. Doris Dumais a donné une simulation de projet et a montré comment remplir le formulaire de présentation. Les membres sont invités à discuter avec la personne présidente de leur secteur pour élaborer et soumettre des projets en juin ou en décembre de chaque année.

Activité

Le mardi soir un *Spécial Halloween*, à l'Aquarium du Québec, a permis aux participantes et aux participants de se distraire après deux jours d'un horaire chargé où l'écoute, la discussion et la prise de décisions ont accaparé l'intellect. À l'accueil, le personnel de

l'Aquarium, costumé et maquillé de façon exceptionnelle, a créé une ambiance de circonstance. À l'extérieur, des sentiers magnifiquement décorés et parsemés de zombies ont permis aux audacieux de revivre des sensations oubliées. Soubresauts, sourires et émerveillement étaient au rendez-vous.

Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité

La présidente de cette commission, Maryse Gaudreault, a fait part du mandat, des travaux de la Commission, des arguments présentés pour et contre l'aide médicale à mourir. Des consensus ont été dégagés et chacun des enjeux est analysé présentement. Le rapport sera déposé à la reprise des travaux de l'Assemblée nationale en février prochain. L'attention, le silence, l'ambiance dans la salle lors de la conférence et les questions qui ont suivi témoignaient du sujet sensible pour tous.

Indexation pour les années entre 1982 et 1999

Louise Charlebois, 1^{re} vice-présidente, a expliqué les deux principales recommandations du mémoire présenté, le 4 octobre 2011 à la Commission des finances publiques sur le projet de loi n° 23, loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public. Les voici :

- que le gouvernement prenne les mêmes engagements que le syndicat s'il y a des surplus actuariels suffisants;
- qu'il y ait concordance entre les différents régimes de retraite.

La lutte se poursuit pour obtenir justice dans ce dossier.

Nouveauté : les bourses de l'AREQ

Dominic Provost a expliqué que ces bourses veulent encourager la formation dans des domaines d'études variés et soutenir la persévérance et la formation continue. Chaque région aura droit à quatre bourses de 250 \$ dans l'une des années du triennat : deux bourses de 250 \$ pour les membres en règle et deux bourses de 250 \$ pour les enfants ou petits-enfants des membres en règle. Consultez votre présidente ou votre président pour obtenir les formulaires et les informations.

En bref

- Monique Blais (région 01), Pauline Côté (région 02), Claire Guay (région 03), André Pelletier (région 06) et Marcel Leroux (région 08) ont été nommés pour former le

Comité national des statuts et règlements pour le triennat 2011-2014.

- Une bourse de 2 500 \$ de la FLG a été décernée à Rosalie Poulin pour poursuivre ses recherches dans le cadre de son projet de thèse de doctorat. Ses travaux portent sur la violence à l'école et le taux de diplomation.
- Un nouveau dépliant de présentation de l'AREQ est maintenant disponible.
- Une formation est offerte en région pour améliorer le bulletin sectoriel et le contenu d'un site Web.
- Une vidéo du 50^e de l'AREQ est en préparation. Elle présentera notamment des extraits d'entrevues de personnes marquantes pour l'Association.

Départs

Plus de 40 personnes participaient à leur premier conseil national, mais

deux membres du personnel de l'AREQ en étaient à leur dernier. Denise Archambault, directrice générale, et Christiane Brinck, conseillère à la condition des femmes et à l'action sociopolitique, vont prendre leur retraite. Pierre-Paul Côté a pris soin de les remercier pour leurs loyaux services et une ovation debout a témoigné de la gratitude à leur égard.

Clôture

Pierre-Paul Côté a félicité nos représentantes et représentants pour leur discipline, leur écoute et leur bonne humeur. Il a remercié Pierrette Simoneau et son équipe pour l'organisation de l'événement. Finalement, la présidente, Aline Savoie, a présenté un diaporama de la région 10 pour inviter les personnes présidentes à se rendre à Laval pour le Conseil national d'avril.



Le nouveau CA d'ASSUREQ élu lors de la dernière Assemblée générale d'ASSUREQ tenue le 31 octobre 2011. De gauche à droite : Jacques Boucher, Denis Laplante, Claude Chevrier, Sonia Desgagné et Nicole Patry-Lisée.

1^{er} janvier 2012

Le renouvellement du contrat ASSUREQ et son tout nouveau régime d'assurance maladie

2011 a été une année mouvementée en ce qui concerne le régime d'assurance collective ASSUREQ. Rappelons-nous que le 31 mars dernier, un jugement de la Cour supérieure du Québec a entraîné le retrait de la couverture d'assurance médicaments prévue par le régime général d'assurance médicaments (RGAM). Un régime modifié a alors été créé et les primes ont été ajustées pour l'ensemble des membres d'ASSUREQ.

Exceptionnellement cette année, les négociations avec notre assureur SSQ en vue du renouvellement du régime d'assurance collective ASSUREQ ont débuté dès le mois de mai 2011 afin de revoir entièrement le régime d'assurance maladie (régime A). Le régime d'assurance vie (régime B), pour sa part, n'a subi aucune modification, mis à part un ajustement des primes en fonction de l'expérience du groupe. Les lignes qui suivent présentent les conditions de renouvellement pour l'année 2012 et décrivent le nouveau régime d'assurance maladie, en vigueur le 1^{er} janvier 2012.



Johanne Freire
Conseillère à la sécurité sociale
freire.johanne@csq.qc.net

Régime d'assurance vie

Tel qu'amorcé en 2009, les primes d'assurance vie sont haussées de manière progressive afin de respecter les engagements du régime. En effet, à la suite d'une étude actuarielle réalisée en 2008 et devant le fait incontestable du vieillissement du groupe entraînant un nombre grandissant de réclamations d'assurance vie, force a été de constater qu'une augmentation substantielle de la tarification était à prévoir.

Cette augmentation progressive de la tarification, jumelée à celle attribuée à l'expérience du groupe, entraîne un ajustement global à la hausse par rapport à la prime de 2011.

Assurance vie des personnes à charge

En ce qui concerne l'assurance vie des personnes à charge qui offre une protection de 5 000 \$ pour la personne

Régime B - Assurance vie

CHOIX 1	
Individuel	15,72 \$
Familial	22,74 \$
CHOIX 2	
Individuel	31,44 \$
Familial	38,46 \$
CHOIX 3	
Individuel	47,16 \$
Familial	54,18 \$

La taxe de vente provinciale de 9 % doit être ajoutée à ces taux de primes.

conjointe et chaque enfant à charge, la prime a été ajustée à la hausse de 0,31 \$ par mois. Dès le 1^{er} janvier 2012, la prime mensuelle pour cette protection sera de 7,02 \$.

Le nouveau régime d'assurance maladie

Afin de répondre à un besoin de plus en plus exprimé, il a été décidé de créer deux régimes en assurance maladie. Il ne s'agit donc pas d'un renouvellement tel qu'habituellement présenté, mais plutôt de la mise en vigueur d'un tout nouveau régime d'assurance maladie. Ce nouveau régime permet aux membres d'ASSUREQ de choisir,

entre deux types de protection, celui qui répond le mieux à leurs besoins, soit le régime **Santé** ou le régime **Santé Plus**.

La mise en vigueur de ce nouveau régime est précédée d'une campagne d'adhésion qui a débuté au début du mois de novembre 2011. En effet, chaque membre d'ASSUREQ a reçu par la poste le dépliant « Régime d'assurance collective en un coup d'œil ». On y retrouve les garanties qui sont comprises dans les régimes Santé et Santé Plus respectivement, ainsi que les primes applicables à partir du 1^{er} janvier 2012 (voir tableaux en pages 10 et 11).

Les primes et frais d'administration

L'ajustement des primes et des frais d'administration du régime d'assurance maladie a été établi en tenant compte d'une analyse du groupe ASSUREQ, du retrait de la garantie médicaments RAMQ et de la reconfiguration du régime. Le ratio entre les différents statuts de protection a été fixé conformément au groupe. Ainsi, la prime familiale représente 1,85 fois la prime individuelle plutôt que deux fois, telle qu'en 2011. Pour connaître le taux des primes du régime d'assurance maladie et d'assurance vie, veuillez vous référer aux tableaux des pages 9 et 10.

Un choix à faire

Le 1^{er} janvier 2012, le régime Santé Plus sera attribué automatiquement à tous les membres d'ASSUREQ. Ceux-ci auront jusqu'au 6 janvier 2012 inclusivement pour effectuer, rétroactivement au 1^{er} janvier 2012, les deux demandes de modification suivantes :

- Demande de diminution de régime (Santé Plus ➔ Santé)
- Demande de changement de statut de protection (individuel, monoparental, familial)

Il est à noter qu'aucune interruption de la couverture d'assurance n'aura lieu. **La personne désirant conserver**

le choix Santé Plus qui lui est attribué automatiquement au 1^{er} janvier 2012 n'a aucune démarche à faire et, en tout temps, il lui sera possible de diminuer de régime (Santé Plus ➔ Santé), tel que le prévoit la règle contractuelle. Attention! Une fois la demande de diminution de régime effectuée (Santé Plus ➔ Santé), il ne sera plus jamais possible, dans aucune circonstance, de revenir au régime Santé Plus. C'est pourquoi il est conseillé d'évaluer et d'analyser avec attention ses besoins en termes de soins de santé.

Pour toutes informations relatives aux assurances et au nouveau régime d'assurance maladie d'ASSUREQ, nous vous invitons à visiter la section assurances du site Internet de l'AREQ au www.areq.qc.net ou à nous téléphoner au 418 525-0611 ou sans frais au 1 800 663-2408. Il est également possible de communiquer directement avec le Service à la clientèle de SSQ, au 514 223-2500, poste 2902 (région de Montréal) ou au 1 877 651-8080, poste 2902 (autres régions).

Régime A - Assurance maladie

Régime d'assurance maladie	Statut de protection		
	Individuel	Monoparental	Familial
Santé	19,76 \$	23,94 \$	38,34 \$
Santé Plus	33,38 \$	40,06 \$	63,09 \$

La taxe de vente provinciale de 9 % doit être ajoutée à ces taux de primes.



Campagne d'adhésion à l'AREQ et à ASSUREQ

Une campagne d'adhésion est actuellement en cours visant les personnes qui ont été membres d'un syndicat affilié à la CSQ ayant pris leur retraite à compter du 1^{er} janvier 2009 et qui n'ont pas adhéré à l'AREQ ni à ASSUREQ en date du 31 août 2011. Ces personnes sont invitées à rejoindre l'Association et à profiter de ses nombreux avantages tels que le régime collectif d'assurance maladie d'ASSUREQ.

Les personnes visées ont jusqu'au 1^{er} février 2012 inclusivement pour adhérer au régime d'assurance maladie d'ASSUREQ. Pour ce faire, elles doivent communiquer avec l'AREQ sans frais au 1 800 663-2408 ou au 418 525-0611.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le www.areq.qc.net.

Médicaments* admissibles et non couverts par le RGAM¹ carte de paiement direct (80%) **BONIFIÉ!**
Assurance voyage avec assistance² (100%, 5 000 000 \$ / voyage, maximum : 90 jours consécutifs)

Assurance annulation de voyage (100%, 5 000 \$ / voyage)

À moins d'indication contraire, les frais mentionnés ci-dessous sont remboursables à 80% et le montant indiqué, s'il y a lieu, est le maximum remboursé par personne assurée.

- Ambulance et transport aérien
- Appareil d'assistance respiratoire et oxygène*
- Appareil auditif (560 \$ / 48 mois)
- Appareils orthopédiques*
- Appareils thérapeutiques*
- Articles pour stomie*
- Bas de soutien à compression moyenne ou forte*
- Centre de réadaptation* (Chambre d'hôpital semi-privée 100%, maximum 180 jours à vie incluant le CHSLD) **AJOUT**
- Chaussures orthopédiques*
- CHSLD* (Chambre d'hôpital semi-privée 100%, maximum 180 jours à vie incluant le Centre de réadaptation) **AJOUT**
- Cure de désintoxication* (64 \$ / jour, maximum 30 jours / année civile) **AJOUT**
- Fauteuil roulant, marchette et lit d'hôpital*
- Frais de transport et d'hébergement au Québec* (1 000 \$ / année civile)
- Frais de transport par avion ou par train d'un(e) malade alité(e)*
- Frais hospitaliers au Canada (Chambre d'hôpital semi-privée 100%, incluant soins palliatifs et soins pour maladie chronique) **BONIFIÉ!**
- Glucomètre* (240 \$ / 36 mois)
- Honoraires à la suite d'un accident aux dents naturelles
- Injections sclérosantes* (26,25 \$ / injection sclérosante)
- Lentilles intraoculaires*
- Maison de convalescence* (48 \$ / jour, maximum 120 jours / année civile)
- Membres artificiels et prothèses externes
- Neurostimulateur transcutané* (800 \$ / 60 mois)
- Orthèses plantaires*
- Pompe à insuline et accessoires*
- Prothèse capillaire* (300 \$ à vie)
- Prothèses mammaires*
- Soins à domicile* **BONIFIÉ!**
- Soins infirmiers : indemnité de 48 \$ / jour, maximum 30 jours / événement
- Services d'aide à domicile : indemnité de 48 \$ / jour, maximum 30 jours / événement
- Frais de transport : maximum remboursé de 24 \$ / déplacement aller et retour et de 12 déplacements, maximum 30 jours / événement
- Soins infirmiers* (240 \$ / jour, 5 000 \$ / année civile) **BONIFIÉ!**
- Soutiens-gorges postopératoires* (200 \$ à vie)

* Ordonnance médicale requise

¹ Régime général d'assurance médicaments

² Pour être couverte, la personne assurée doit également être protégée par la RAMQ tout au long de son séjour à l'extérieur de sa province de résidence.

Médicaments* admissibles et non couverts par le RGAM¹ carte de paiement direct (80%) **BONIFIÉ!**
Assurance voyage avec assistance² (100%, 5 000 000 \$ / voyage, maximum : 182 jours consécutifs conformément aux critères de la RAMQ) **+**

Assurance annulation de voyage (100%, 5 000 \$ / voyage)

À moins d'indication contraire, les frais mentionnés ci-dessous sont remboursables à 80% et le montant indiqué, s'il y a lieu, est le maximum remboursé par personne assurée.

- Ambulance et transport aérien
- Appareil d'assistance respiratoire et oxygène*
- Appareil auditif (560 \$ / 48 mois)
- Appareils orthopédiques*
- Appareils thérapeutiques*
- Articles pour stomie*
- Bas de soutien à compression moyenne ou forte*
- Centre de réadaptation* (Chambre d'hôpital semi-privée 100%, maximum 180 jours à vie incluant le CHSLD) **AJOUT**
- Chaussures orthopédiques*
- CHSLD* (Chambre d'hôpital semi-privée 100%, maximum 180 jours à vie incluant le Centre de réadaptation) **AJOUT**
- Cure de désintoxication* (64 \$ / jour, maximum 30 jours / année civile) **AJOUT**
- Fauteuil roulant, marchette et lit d'hôpital*
- Frais de transport et d'hébergement au Québec* (1 000 \$ / année civile)
- Frais de transport par avion ou par train d'un(e) malade alité(e)*
- Frais hospitaliers au Canada (Chambre d'hôpital semi-privée 100%, incluant soins palliatifs et soins pour maladie chronique) **BONIFIÉ!**
- Glucomètre* (240 \$ / 36 mois)
- Honoraires à la suite d'un accident aux dents naturelles
- Injections sclérosantes* (26,25 \$ / injection sclérosante)
- Lentilles intraoculaires*
- Maison de convalescence* (48 \$ / jour, maximum 120 jours / année civile)
- Membres artificiels et prothèses externes
- Neurostimulateur transcutané* (800 \$ / 60 mois)
- Orthèses plantaires*
- Pompe à insuline et accessoires*
- Prothèse capillaire* (300 \$ à vie)
- Prothèses mammaires*
- Soins à domicile* **BONIFIÉ!**
- Soins infirmiers : indemnité de 48 \$ / jour, maximum 30 jours / événement
- Services d'aide à domicile : indemnité de 48 \$ / jour, maximum 30 jours / événement
- Frais de transport : maximum remboursé de 24 \$ / déplacement aller et retour et de 12 déplacements, maximum 30 jours / événement
- Soins infirmiers* (240 \$ / jour, 5 000 \$ / année civile) **BONIFIÉ!**
- Soutiens-gorges postopératoires* (200 \$ à vie)

* Ordonnance médicale requise

¹ Régime général d'assurance médicaments

² Pour être couverte, la personne assurée doit également être protégée par la RAMQ tout au long de son séjour à l'extérieur de sa province de résidence.

Les morts mangent



Lors du dernier congrès de l'AREQ, en juin dernier, la ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais, nous informait du dépôt de son projet de loi sur les modifications au bail. Elle soulignait que, durant sa tournée de consultation sur les conditions de vie des aînés, en 2007, tout le monde lui parlait des frais afférents. Les gens lui disaient, d'un ton indigné : « **Les morts mangent** ». Lorsqu'on les questionnait, ils expliquaient qu'il fallait continuer de payer aux résidences les frais de repas après le décès de la personne hébergée. Elle nous assurait que son projet de loi allait régler cette problématique.



Christiane Brinck
Conseillère à la condition des
femmes et à l'action sociopolitique
brinck.christiane@csq.qc.net

La ministre s'était également engagée à réduire la pénalité de trois mois imposée aux personnes aînées devant quitter leur logement pour demeurer au CHSLD ou en résidence pour aînés. Nous avons compris que le délai de résiliation de bail serait donc ramené à un mois.

Alors, imaginez notre déception devant le projet de loi 22 présenté en commission parlementaire par madame Blais. Projet de loi que l'on peut résumer ainsi : *Lorsqu'une personne aînée est admise de façon permanente dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée ou dans un foyer d'hébergement, la résiliation d'un bail prend effet trois mois après l'envoi d'un avis au locateur, accompagné d'une attestation de l'autorité concernée, ou un mois après l'envoi d'un tel*



avis lorsque le bail est à durée indéterminée ou de moins de 12 mois. Elle prend toutefois effet avant l'expiration de ce délai si les parties en conviennent ou lorsque le logement, étant libéré par le locataire, est reloué par le locateur pendant ce même délai.

Nos recommandations

Nous vous résumons ici les recommandations que nous avons fait valoir

devant les parlementaires lors de notre audition le 27 septembre. D'entrée de jeu, nous avons questionné le gouvernement sur la notion trop floue de foyer d'hébergement et lui avons demandé de préciser le type de ressources d'hébergement visées par cette loi. Nous suggérons le terme « résidences pour personnes aînées ».

Nous exigeons que le gouvernement revise l'article 1974 du Code civil du

Québec afin de réduire l'avis de la résiliation du bail à un mois pour les personnes qui doivent emménager dans un autre milieu de vie en raison de leur état de santé. Nous avons ensuite réclamé que la loi prescrive que, lorsqu'une personne âgée doit résilier son bail parce qu'elle est admise dans un CHSLD ou une résidence pour personnes âgées, avec un certificat médical, le délai soit d'un mois et, en cas de doute, que ce soit le propriétaire qui ait à faire la preuve qu'elle n'a pas rempli les conditions justifiant ce retard.

Puis, nous avons demandé que le coût du loyer soit clairement séparé de celui des services et que soient prises des mesures pour nous assurer que les gens n'ont pas à payer des services qui ne sont pas dispensés et qu'ils ne soient pas non plus.

« Lorsque le logement est reloué en dedans du délai, nous avons demandé que le propriétaire avise, par écrit, la personne âgée et lui rembourse les sommes ainsi payées en trop. »

Comme le gouvernement limite de plus en plus de places en CHSLD pour diriger les personnes en perte d'autonomie vers les ressources intermédiaires, nous avons réclamé que la déduction gouvernementale visant à compenser la charge de double loyer s'y applique aussi. À propos des fermetures ou évictions, comme



le délai juridique pour aviser les locataires est de six mois, nous avons exigé que le défaut d'un propriétaire de

que le propriétaire avise, par écrit, la personne âgée et lui rembourse les sommes ainsi payées en trop. Nous avons affirmé que, dans tout ce processus, le législateur devrait avoir la préoccupation constante de tout faire pour éviter de judiciaireiser le processus.

s'y conformer soit considéré comme un geste illégal et que le gouvernement sévisse sans exiger que les locataires en perte d'autonomie se rendent un à un devant le tribunal pour y plaider leur cause.

Lorsque le logement est reloué en dedans du délai, nous avons demandé

Et finalement, même si tout notre argumentaire porte sur les personnes âgées qui sont admises en CHSLD ou en résidences pour personnes âgées, nous avons précisé que toutes nos revendications doivent aussi s'appliquer aux personnes, âgées ou non, qui font face à une situation de violence ou d'agression à caractère sexuel.

Vous pourrez consulter notre argumentaire complet dans le mémoire disponible sur le site de l'AREQ : <http://areq.qc.net>.

Il est aussi possible de regarder, sur vidéo, la participation de l'AREQ à la Commission parlementaire du 27 septembre 2011 :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/AudioVideo-37411.html>

L'indexation des rentes au cœur de nos débats!

L'automne a été chaud dans le dossier de l'indexation des régimes de retraite. L'AREQ a eu l'occasion de faire valoir le point de vue de ses membres à deux tables. D'une part, l'Association siège depuis septembre au Comité consultatif sur les enjeux de l'indexation et les services aux retraités. D'autre part, en octobre, nous avons été entendus en commission parlementaire sur le projet de loi 23, qui modifie les régimes de retraite du secteur public.



Louise Charlebois
1^{re} vice-présidente

D'entrée de jeu, rappelons certains faits et événements survenus récemment dans le dossier prioritaire de l'indexation. En février 2010, la Commission des finances publiques a tenu un mandat d'initiative portant sur l'indexation des régimes de retraite. Plusieurs groupes représentant les personnes retraitées de l'État, dont l'AREQ, y ont été entendus.

À l'issue de ce mandat d'initiative, la Commission a produit un rapport qui constatait effectivement l'érosion du pouvoir d'achat des personnes retraitées et reconnaissait, entre autres, « la nécessité d'atténuer, sinon d'éliminer, la perte de pouvoir d'achat des retraités découlant de la désindexation des rentes pour les années 1982 à 1999 ». La Commission a par ailleurs recommandé « la création d'un Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation, distinct des comités de retraite, au sein de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) ».

Un an plus tard, soit en juin 2011, la présidente du Conseil du trésor et le ministre délégué aux Finances annonçaient la création du Comité consultatif. L'AREQ a accueilli positivement cette annonce, que nous qualifions de pas en avant.

Le comité a amorcé ses travaux en septembre. Il réunit des représentants des associations de retraités, des syndicats et des cadres. Des représentants de la CARRA et du Conseil du trésor y participent également. Il sera appelé à formuler, au cours des prochains mois, des recommandations visant à atténuer, voire à éliminer la perte de pouvoir d'achat découlant de la désindexation des rentes pour les années de service comprises entre 1982 et 1999.

Projet de loi 23

Par ailleurs, en octobre, la Commission des finances publiques a entrepris l'étude du projet de loi 23 qui donne suite à l'entente intervenue entre le gouvernement et le Front commun à l'été 2010. Il modifie divers régimes de retraite du secteur public en introduisant un nouveau mécanisme d'indexation pour les années de service comprises entre 1982 et 1999.

La Commission des finances publiques a tenu des consultations particulières auprès de groupes concernés. L'AREQ a été la première association entendue. D'entrée de jeu, nous avons tenu à saluer le fait que, pour la première fois, une entente entre les parties négociantes fait mention des personnes retraitées et de l'indexation de leurs pensions. Nous avons toutefois mis en lumière des aspects du projet de loi qui posent problème et avons suggéré des améliorations.

Nouvelle clause d'indexation

Ainsi, le projet de loi 23 prévoit l'indexation des rentes à certaines conditions pour les années de service comprises entre 1982 et 1999. L'indexation sera accordée de manière *ad hoc* :

- si un surplus excédant 20 % de la valeur actuarielle des prestations acquises à la charge des participants est constaté;
ET
- si la partie du surplus qui excède 20 % permet de financer entièrement l'indexation.

Comme nous l'avons indiqué aux membres de la Commission, la constitution d'une réserve dans la caisse des participantes et participants relève d'une saine prudence. Toutefois, nous considérons que la nécessité d'accumuler des surplus de plus de 20 % représente une cible trop élevée.

Par ailleurs, même lorsque des surplus suffisants sont constatés, le projet de loi prévoit que le gouvernement peut décider – mais il n'en a pas l'obligation – d'indexer la partie de la rente qui est à sa charge. Il ne s'agit pas d'un automatisme. En d'autres termes, le gouvernement a tout le loisir de décider, selon des critères et priorités qui lui sont propres, d'accorder ou non l'indexation. On pourrait donc parler d'une clause échappatoire pour qualifier la situation.



Photo : Clément Allard

Par exemple, si l'indice des prix à la consommation (IPC) atteint 2 % l'an prochain, dans la mesure où les conditions d'indexation sont réunies, l'indexation accordée pour les années de service comprises entre 1982 et 1999 sera de 1 % (soit la moitié de l'IPC). Or, si le gouvernement choisit de ne pas indexer sa partie de rente, l'indexation atteindra seulement 0,50 %.

Le même exercice sera repris l'année suivante. Si des surplus suffisants sont constatés, l'indexation sera accordée. Le gouvernement aura encore une fois, à ce moment, tout le loisir de se prévaloir de sa clause échappatoire.

Scénarios d'indexation <i>ad hoc</i>		
Situation	Indexation en 2012	
Excédent insuffisant	0 %	
Excédent suffisant	Le gouvernement n'indexe pas	0,5 %
	Le gouvernement indexe	1 %

Exclusion de pensionnés

La clause échappatoire que s'est accordée le gouvernement a un second effet pernicieux : elle ne prévoit pas l'indexation des personnes retraitées du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) et du Régime

de retraite des fonctionnaires (RRF). En effet, comme on le sait, les pensionnés de ces régimes n'ont pas de caisse séparée où s'accumulent et fructifient leurs cotisations, car le gouvernement en a ainsi décidé lors de la création de ces régimes. Durant plusieurs décennies, leurs cotisations ont été versées au Fonds consolidé du gouvernement.

Comme ils n'ont pas de caisse séparée, leur rente n'est pas versée à moitié à partir d'un fonds de cotisants et à moitié par l'employeur, mais entièrement par l'employeur. Il n'est donc pas possible de leur accorder seulement une partie d'indexation à partir de la caisse des cotisants, comme le prévoit le projet de loi 23 pour les pensionnés du RREGOP.

Or, historiquement, depuis l'adoption de la Loi sur le RREGOP, des dispositions d'équivalence avec le RRE, le RRCE et le RRF ont systématiquement été introduites afin de s'assurer que toutes les personnes retraitées aient droit aux mêmes bénéfices.

L'AREQ a donc réclamé deux amendements au projet de loi, soit :

- de rendre automatique la partie d'indexation de la rente à la charge du gouvernement pour les années de service comprises entre 1982 et 1999, si des surplus actuariels suffisants sont constatés;

- que des dispositions de concordance soient ajoutées au projet de loi de manière à modifier les lois sur le RRE, le RRCE et le RRF.

En s'engageant formellement, comme la partie syndicale, à indexer sa partie de rente lorsque des surplus suffisants sont dégagés, le gouvernement ferait d'une pierre deux coups : il contribuerait à atténuer la perte de pouvoir d'achat des personnes retraitées et assurerait une forme d'équité entre les régimes et entre les pensionnés.

Le débat n'est pas clos

Au moment d'aller sous presse, l'Assemblée nationale étudiait toujours le projet de loi 23. Quoi qu'il en soit, nous tenons à réaffirmer que l'adoption du projet de loi ne viendra pas clore le dossier de l'indexation. Au contraire, notre Association s'attend à ce que les propositions qui seront formulées par le Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation entraînent, le cas échéant, l'adoption des mesures législatives nécessaires par l'Assemblée nationale.

En ce sens, notre optimisme prudent détonne avec l'alarmisme évident exprimé par d'autres associations. En bout de ligne, nous croyons que l'approche des petits pas donnera de meilleurs résultats que celle des coups de gueule donnés pour épater la galerie.

Les Men's Sheds, plus que de simples cabanons...

Les 21, 22 et 23 août 2011, se déroulait à Brisbane en Australie, la 4^e conférence nationale de l'Australian Men's Shed Association (AMSA). Responsables de « Sheds », d'ONG locales et nationales, représentants de divers ministères, chercheurs et quelques invités, bien entendu, sont venus échanger.



Éric Laroche
Conseiller à la formation
et à la vie associative
laroche.eric@csg.qc.net

Qu'est-ce qu'une « Shed »?

Il s'agit de centres « communautaires » pour hommes visant l'éducation, l'information et l'échange pour les hommes qui les fréquentent. Des lieux de rencontre où, aux dires du président de l'AMSA, Mort Shearer, « les hommes ne se parlent pas face à face, mais bien épaule à épaule ». On parle ici d'environ 600 centres du genre à travers le pays, regroupés par l'Australian Men's Shed Association, pour un total de 750 à travers le monde (Nouvelle-Zélande, Japon, Finlande, Irlande, Royaume-Uni, Afrique, États-Unis, Canada – Manitoba!). C'est plus de 75 000 hommes qui viennent se retrouver chez eux avec les gars du coin...

Qu'est-ce que l'AMSA?

L'AMSA est une association à but non lucratif centrée sur ses membres et fondée sur un principe de partage d'information entre les centres (Sheds) et les différentes organisations et communautés désirant établir un centre pour hommes. C'est une association dynamique qui s'ajuste à chaque développement nécessaire à la croissance des hommes et de l'organisation.

Ce que font les hommes dans ces « Sheds »

Ceux qui fréquentent une « Shed » le font par souci de fraternité, besoin de ressourcement ou tout simplement afin d'aider des hommes à soutenir d'autres hommes et la communauté qui les entourent. Autrement dit, les hommes arrivent généralement dans



Barry Golding

une « Shed » afin de venir chercher une formation quelconque, mais en ressortent avec beaucoup plus. Les sujets offerts sont très diversifiés. Menuiserie, ferblanterie, soudure ou tout autre travail manuel viennent généralement servir de « politique d'accueil » pour être accompagnés par la suite de services offerts pour et avec les autres hommes du centre. Formation, rencontres d'échange, renseignements pour aide (médicale, psychologique, financière ou autre) sont offerts à ceux qui en éprouvent le besoin. Par la suite, activités sociales, possibilité d'implication communautaire, ou tout simplement un bon café avec les gars pour parler du match de rugby ou du temps.





Photo : Éric Laroche

Invités internationaux (quelques-uns formant une alliance internationale qui reste à être nommée et enregistrée) :
 Sarah Evoy (Irlande), David Helmers (président de l'AMSA), Neil Bruce (AMSA), Barry Golding (AMSA), John Evoy (Irlande),
 Éric Laroche (Canada), Harvinder Channa (Royaume-Uni).

Et pourquoi une rencontre comme celle de Brisbane?

Lors de cette rencontre, les personnes présentes ont pu échanger sur leur réalité, venir chercher de l'information et même du matériel pour une aide locale.

Comme dans tout congrès du genre, les invités provenaient de différents coins du monde et de différentes sphères. Des gens de l'Irlande, de l'Afrique, de l'Écosse (et même un du Canada) étaient présents. En grande majorité des hommes, environ 90 %, mais aussi plusieurs femmes très intéressées par la possibilité de rendre la vie des hommes encore plus viable pour tous. Ateliers, plénières, conférences, projections et tables rondes se sont succédé. De la théorie, oui, mais beaucoup plus d'éléments pratiques, de quoi se mettre réellement au travail comme dirait Aussie Osborne ou David Helmers, tous deux participants à l'événement. « Et si tu as besoin d'aide, tu n'hésites pas... Même si tu es loin, on ne laisse jamais l'un des nôtres de côté... » de me rappeler le premier, un comptable retraité qui me rappelle que je peux réellement « compter » sur lui... Au menu, beaucoup d'éléments reliés à la fondation

et à l'établissement d'une « Shed » (subventions possibles, recherche de subventionnaires, de formation et de formateurs possibles, gestion de crise, etc.), mais aussi toute une panoplie d'ateliers sur diverses réalités des hommes : la violence, la santé, les liens avec les premières nations, la communication, sans oublier un retour pour tous les hommes présents, un retour sur les liens avec leur père.

Lors de cette rencontre, plusieurs liens se sont tissés et une alliance internationale de la condition des hommes s'est formée. Des suites à venir sous peu...

En quoi une organisation ou un événement comme celui-ci nous interpelle-t-il?

Comme association de personnes retraitées avec plus de 17 000 hommes (environ 31 % de son effectif) et dont l'une des priorités est la santé de nos membres, pourquoi ne pas continuer à travailler avec et pour nos membres afin de répondre à leurs besoins? La réalité des hommes est trop souvent oubliée et ne commande pas une diminution des services aux femmes ou une exclusion de celles-ci, mais de

regarder différemment la réalité de la gente masculine. Pourquoi ne pas ouvrir nos horizons et nous offrir une autre façon d'aller travailler avec nos « aréquiens » masculins? Les situations favorisant la formation et l'échange peuvent-elles nous offrir de belles portes d'entrée afin d'aller les chercher? Steve Biddulph, activiste, psychologue et auteur australien, nous rappelle que la route vers la masculinité peut être longue et prendre toute sorte de virages, mais encore faut-il s'arrêter et tenter d'en prendre réellement le contrôle afin de la vivre pleinement... Alors offrons-nous ces belles chances, messieurs, afin de pouvoir encore plus profiter de la vie...

Références en anglais seulement – plus d'information à venir en français sur le site de l'Association :

- Steve Biddulph, <http://www.stevebiddulph.com/>
- Australian Men's Sheds Association : <http://www.mensshed.org>
- The Shed Online : <http://www.theshedonline.org.au>
- The Processes of Involvement of Older Male Adults in Men's Sheds Community Programs : http://mspace.lib.umanitoba.ca/bitstream/1993/4848/1/Reynolds_Kristin.pdf

Vieillir chez soi



Christiane Brinck
Conseillère à la condition des
femmes et à l'action sociopolitique
brinck.christiane@csq.qc.net

En 2003, le gouvernement du Québec adoptait la politique « Chez soi : le premier choix ». Elle devait corriger les problèmes constatés, elle adoptait trois perspectives, trois lorgnettes qui orienteraient toutes les actions.

- À la base, les attentes et les besoins des individus et de la population.
- La gestion des services à domicile au sein d'un système qui doit leur accorder une place toujours plus importante.
- L'action concertée, collective, en faveur des personnes ayant une incapacité et de leurs proches aidants.

Avez-vous constaté « d'immenses progrès » dans le domaine des soins et des services à domicile depuis ce temps? Bien sûr, les services sont de plus en plus rares, coûtent de plus en plus cher, les listes d'attente s'allongent, les cas de maltraitance institutionnelle se multiplient dans les médias, etc.

Comme on n'arrête pas le progrès, on nous annonçait en mars une nouvelle politique que la ministre Blais présentait ainsi :

*« La future politique **Vieillir chez soi** pave la voie à un nouveau contrat social qui unira les Québécoises et les Québécois sans égard à leur âge. À partir d'aujourd'hui, mes collègues et moi retroussons nos manches pour faire de **Vieillir chez soi** une étape décisive dans l'évolution des conditions de vie des personnes âgées au Québec. »*



Photo : DepositPhotos.com

Quelles sont vos attentes face à cette future nouvelle politique? Quelles sont nos attentes comme association? Le 12 octobre dernier, l'AREQ était invitée par le Secrétariat aux aînés pour une consultation préliminaire à la publication de cette nouvelle politique.

D'entrée de jeu, nous précisons que les services et soins à domicile doivent être disponibles selon les besoins des personnes tant à la maison privée que dans la famille où elles habitent (par exemple chez leurs enfants), qu'en appartement ou en résidence d'hébergement.

Le gouvernement va-t-il faire le choix de véritablement développer les soins nécessaires pour maintenir à domicile les personnes en perte d'autonomie? Lorsqu'on parle de soins nécessaires, il faut être conséquent. Si une personne requiert 2,5 heures de soins par jour, on offre 2,5 heures par jour. (Actuellement, une seule visite de 40 minutes par semaine, c'est ce que reçoivent en moyenne les 176 000 personnes qui bénéficient de soins à domicile au Québec.)

Une politique d'ensemble sur le vieillissement

Nous réclamons une politique d'ensemble sur le vieillissement afin d'arrimer

des mesures d'adaptation du domicile, d'offres de services et de soins à domicile et de mesures visant à réduire la perte d'autonomie, que ce soit en prévenant les chutes, en offrant du support pour le contrôle des médicaments ou en favorisant le maintien des liens sociaux. Nous déplorons, de plus, qu'il ne semble pas y avoir une collaboration plus serrée entre l'État et les spécialistes, les chercheurs universitaires. Et nous comprenons mal que ne soient pas toujours prises en compte les recommandations des coroners et celles de la Protectrice du citoyen.

Halte à la privatisation ou la marchandisation de la santé

L'AREQ soutient que l'État doit demeurer le premier imputable de l'accès aux soins et aux services de longue durée et de la couverture des services assurés. De plus, les services et les soins aux personnes en perte d'autonomie ne devraient pas être offerts en fonction de leur portefeuille.

Il faut déterminer la couverture de soins et de services de longue durée assurée par le réseau public à laquelle toute personne âgée en perte d'autonomie a droit, selon ses besoins (le panier de services). Que ces soins et services soient ultimement dispensés



Photo : DepositPhotos.com

par des entreprises privées, des entreprises d'économie sociale, des coopératives ou autre, le gouvernement devrait en assumer le financement et le contrôle de la qualité. De plus, il faut mettre en place des modalités d'aide financière graduée pour soutenir les personnes âgées en perte d'autonomie à faible revenu afin qu'elles puissent avoir accès aux services non couverts par le régime public.

Il ne faut pas perdre de vue que la pauvreté est un facteur de perte d'autonomie. Le gouvernement doit préciser les services non couverts et les coûts pour la personne en assurant l'équité entre les différents milieux de vie.

Adopter une charte des droits des personnes âgées en perte d'autonomie

Nous demandons aussi une charte qui aurait pour objectif d'affirmer la dignité de la personne âgée en perte d'autonomie et de rappeler ses libertés et ses droits ainsi que les obligations de la société à l'égard des plus vulnérables.

On pourra nous dire qu'au Québec, la Charte des droits et libertés de la personne joue ce rôle. Pourtant notre société a jugé pertinent d'adopter quand même une Loi sur la protection de la

jeunesse. Il est d'ailleurs amusant de prendre la peine de relire cette dernière et de remplacer le mot enfant par personne en perte d'autonomie et nos revendications prennent alors tout leur sens.

Un guichet unique

Pour remettre les personnes âgées au cœur des services et des soins, nous suggérons la création d'un guichet unique pour les personnes âgées, que ce soit pour des services aux personnes proches aidantes, les services et les soins à domicile, les mécanismes d'hébergement, les programmes de support et d'aide, les crédits d'impôt de toutes sortes, toutes les mesures et tous les programmes qui se recoupent, se conjuguent ou s'excluent.

Cette coordination permettrait enfin l'indispensable arrimage dans le continuum du soutien à domicile et la prise en charge complète au fil des ans. Il y aurait lieu d'instaurer un mécanisme de suivi avec des gestionnaires de cas ou des infirmières pivots.

Tenir des états généraux sur le vieillissement

Finalement, nous croyons que les choix qui s'offrent à nous, collectivement,

doivent aussi être réfléchis et analysés collectivement. Car contrairement à ce que les tenants de l'apocalypse du vieillissement de la population veulent nous faire croire, la perte d'autonomie ne touche qu'une toute petite partie des personnes âgées très âgées et, si elle ne peut être tout à fait évitée, elle peut toutefois être retardée et amoindrie par des actions et des choix, tant médicaux que sociaux qui interpellent toute la société.

En cette période où l'on entend beaucoup parler d'états généraux, le moment est peut-être propice comme jamais pour tenir des états généraux sur le vieillissement et faire ensemble des choix de société.

Nous avons aussi transmis nos préoccupations à propos de plusieurs autres aspects des soins et services à domicile, comme les besoins des personnes proches aidantes, la formation du personnel dans les ressources d'hébergement et les soins palliatifs à domicile.

Nous avons abordé plusieurs dossiers qui ne relèvent pas du ministère de la Santé et des Services sociaux, comme le Programme d'adaptation du domicile, les habitations intergénérationnelles, le transport en commun à l'extérieur des grandes villes et l'adaptation de nos espaces publics, de nos services et commerces de façon qu'une personne âgée puisse continuer le plus longtemps possible à faire ses courses, se déplacer dans la ville, participer à la vie sociale.

Avons-nous été entendus? Nous avons parfois l'impression d'être consultés à outrance, mais nous nous demandons si nous avons un réel pouvoir d'influencer les décisions du gouvernement. Il faudra voir à quel point nous nous retrouverons dans la « Politique » que le gouvernement rendra publique.



TAXES FONCIÈRES

Photo : DepositPhotos.com

Les propriétaires résidentiels québécois dangereusement taxés?

L'explosion des taxes foncières soulève des enjeux financiers majeurs pour un nombre grandissant de personnes âgées. Afin d'alimenter la réflexion des membres de l'AREQ, le magazine *Quoi de neuf* a sollicité le concours d'une organisation impliquée depuis de nombreuses années dans ce dossier à la fois important et complexe. Il s'agit de l'Association des propriétaires fonciers du Québec (APFQ).



Louis Giasson¹
Responsable aux communications, APFQ
courriel@apfq.org

Au cours de la dernière décennie, des dizaines de milliers de propriétaires résidentiels du Québec ont eu à subir bien malgré eux de fortes hausses de leurs taxes foncières (municipales et scolaires). Ces hausses sont la conséquence de l'augmentation des évaluations foncières de propriétés faisant l'objet de transactions élevées. Elles ont placé des milliers de propriétaires devant les choix suivants :

- **demeurer dans leur résidence** en acceptant de payer des taxes foncières qui augmentent bien au-delà du raisonnable et de l'acceptable;
- **vendre à contrecœur leur résidence**, faute d'avoir les liquidités nécessaires pour affronter les hausses vertigineuses imposées légalement, se voyant ainsi quasiment expropriés du lieu qu'ils ont choisi pour vivre paisiblement.

Montées aux barricades

Placés devant des choix déchirants, des propriétaires mécontents et très émotifs dans les circonstances ont fortement réagi. Il y eut de nombreuses plaintes et sorties publiques, tant auprès des conseils municipaux concernés qu'auprès des médias appelés en renfort pour soutenir les propriétaires.

Par exemple, dans la municipalité de Cowansville, plus de 300 citoyens en colère ont envahi l'hôtel de ville à la suite de la réception de leurs comptes de taxes. Il en fut de même à Cap-St-Ignace, comme ailleurs dans d'autres municipalités fortement touchées. Des dizaines de propriétaires ont protesté contre de telles hausses auprès de leur conseil municipal².

Cap-St-Ignace et Cowansville

Des groupes de propriétaires mécontents décidèrent d'envahir les MRC et de s'inscrire collectivement en contestation d'évaluation foncière devant le Tribunal administratif

du Québec (TAQ), Section des affaires immobilières³. C'était en 2001. D'autres groupes feront de même au cours des années suivantes.

Les médias québécois ont relayé les doléances des contribuables. Par exemple, l'émission La facture de Radio-Canada, le 13 novembre 2007, indiquait clairement que :

« Des taxes trop élevées inquiètent les propriétaires. Avec la bulle immobilière, la valeur des maisons a considérablement augmenté ces dernières années, surtout sur les bords des lacs et du fleuve Saint-Laurent. Or, quand la valeur foncière augmente, les propriétaires voient leur compte de taxes exploser et cela force plusieurs d'entre eux à déménager. Au Québec, les citoyens se mobilisent de plus en plus et créent des associations pour résister à cette pression et exiger des solutions. Mais du côté du gouvernement québécois, rien ne bouge⁴. »

Devant toutes ces montées aux barricades, un constat revenait sans cesse : les propriétaires occupants du Québec sont seuls, divisés, sans association pour parler en leur nom. Même si des comités de citoyens locaux se montraient disposés à écouter leurs doléances, leurs actions se trouvaient limitées au seul niveau du conseil municipal local.

Il y avait bien eu dans les années 70 un groupe montréalais du nom de TAX-ACTION qui, fort de ses 6 000 membres, avait fait de nombreuses interventions auprès du conseil municipal de Montréal. L'objectif était de trouver un moyen de mettre un frein juridique aux augmentations constantes des taxes foncières, conséquence des hausses des évaluations foncières. Ce groupe s'inspirait amplement du regroupement californien Howard Jarvis Taxpayers Association qui, à la suite d'un travail énorme de mobilisation, avait réussi, en juin 1978, à faire adopter la proposition n°13 faisant en sorte que dorénavant tous les propriétaires californiens actuels et futurs profiteraient de dispositions fiscales très acceptables.⁵

Naissance de groupes organisés

À Cap-St-Ignace, une centaine de citoyens décidèrent en 2003 de ne pas se laisser imposer des hausses d'évaluations foncières et formèrent sur la rive-sud le premier groupe organisé. D'ailleurs, après de nombreuses représentations auprès du conseil municipal, obtenant même de ce dernier, une résolution précise remise au ministère des Affaires municipales (MAM), ils se présentèrent en groupe à la MRC pour enregistrer leurs contestations. Une

Taxes foncières 101

Taxe foncière

La taxe foncière se définit comme une forme d'impôt (taxe ou surtaxe) imposée par une municipalité locale ou une commission scolaire sur un immeuble évalué au prix du marché. Cet impôt, habituellement annuel, frappe les propriétés, bâties ou non. Elle peut se composer de la taxe foncière générale, calculée en fonction de l'évaluation des propriétés, et d'une tarification pour certains services.

Immeuble

Sont immeubles les fonds de terre, les constructions et ouvrages à caractère permanent qui s'y trouvent et tout ce qui en fait partie intégrante.

Rôle d'évaluation foncière

Le rôle d'évaluation foncière est un inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire d'une municipalité. Il indique la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle ou marchande.

Confection du rôle

L'organisme municipal responsable de l'évaluation fait dresser par son évaluateur, tous les trois ans et pour trois exercices financiers municipaux consécutifs, son rôle d'évaluation foncière ou, selon le cas, celui de chaque municipalité locale à l'égard de laquelle il a compétence.

trentaine d'entre eux envahirent le Tribunal administratif du Québec (TAQ), plaidant en vain les évaluations faites en application de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec.

À St-Jean-Port-Joli, plus de 400 citoyens se réunissaient en septembre 2005 pour protester devant des avis d'augmentations d'évaluations foncières ayant comme conséquences de fortes hausses de taxes. En plus de protester fermement, ils se regroupèrent en créant l'Association des propriétaires riverains de la Côte du Sud qui deviendra rapidement l'Association des propriétaires fonciers du Québec inc. (APFQ).

Ceci eut pour effet de montrer une volonté de changement pour tous les propriétaires fonciers du Québec, faisant dire

à Pierre Craig de La facture : « Bonne nouvelle pour les résidents, car l'Association des propriétaires fonciers du Québec travaille en ce moment pour faire amender la loi sur la fiscalité du Québec.⁶ »

D'ailleurs, faut-il rappeler que, dans ce reportage de La facture, M^{me} Nathalie Normandeau, alors ministre des Affaires municipales, avait clairement mentionné : « Avoir une augmentation de taxes de 50 %, on peut comprendre que ça n'a pas beaucoup de bon sens et actuellement, avec nos spécialistes de la fiscalité municipale, on s'affaire à travailler sur un certain nombre de mesures qui nous permettraient effectivement de donner un peu d'oxygène aux propriétaires qui sont touchés par des augmentations de taxes importantes. » C'était en 2007.

Consultation sur les aînés

La même année, en octobre, l'APFQ participait activement aux différentes rencontres organisées dans le cadre de la consultation publique lancée auprès des aînés et retraités québécois par la ministre Marguerite Blais. La ministre fut très claire sur le sujet : « J'ai consulté les aînés partout au Québec et le message est clair : ils veulent demeurer chez eux le plus longtemps possible. »

Faut-il dire que notre message à la ministre était aussi très clair, à savoir : « Madame la ministre, les gens consultés vous disent qu'ils veulent demeurer chez eux. Alors que vous vous apprêtez à entrer par la porte d'en avant pour leur offrir des soins à domicile, un autre gouvernement (municipal ou scolaire) s'apprête à entrer par la porte d'en arrière pour éventuellement les forcer à sortir. »

En effet, avec des hausses de 50 % et plus des évaluations foncières, avec comme conséquence des taxes amputant de plus en plus les maigres budgets des retraités, ces derniers n'auront pas d'autres choix que de quitter le domicile adoré. Dans le rapport de la consultation Blais, nous déplorons le peu d'espace donné à cet aspect foncier permettant d'encourager le maintien à domicile. C'est comme si cela importait peu pour notre collectivité de permettre budgétairement aux aînés de conserver leur résidence. Ainsi, les écrits expriment des vœux pieux : « Selon les témoignages et les mémoires reçus lors de la consultation, répondre aux besoins des personnes âgées et de leurs proches requiert d'abord de favoriser le

soutien à domicile le plus longtemps possible pour ceux qui le souhaitent.⁷ »

Création d'une table ronde

Fort de cette volonté ministérielle de trouver des solutions à la problématique, l'APFQ fut invitée, en octobre 2008, à participer à une première table ronde. Celle-ci est composée de représentants de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ), de l'Association des propriétaires fonciers du Québec (APFQ) et du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). D'autres invités se joindront à la table, notamment des représentants de la Ville de Montréal, de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (AEMQ), du Regroupement des propriétaires des MRC Appalaches-Granit /RPMAG), un particulier de Ste-Adèle, M. François Doyon, ainsi que M. Yvon Robert, du Comité des citoyens de Nominique, M^{me} Diane Lachaine du Regroupement Évaluation équitable et M. Paul Laurent de l'Association des propriétaires de St-Donat.

L'objectif de la table ronde était de travailler « de bonne entente entre gens de bonne volonté » pour en arriver à un consensus permettant efficacement de donner de l'oxygène aux propriétaires touchés par des augmentations de taxes que l'APFQ jugeait inacceptables et complètement inéquitables. Les membres ont exprimé dès le départ des positions fermes et divergentes.

La position de l'APFQ fut exprimée clairement dès la première rencontre d'octobre 2008. Elle s'articulait autour des grandes lignes suivantes :

- Un changement immédiat du système fiscal actuel s'impose, car il y a urgence;
- L'unanimité des partis politiques doit être faite pour favoriser ce changement;
- La loi adoptée doit utiliser l'année 2000 comme base d'évaluation foncière;
- Le taux d'augmentation annuelle des évaluations foncières doit être limité à celui de l'IPC;
- Les charges foncières globales ne doivent pas dépasser un taux maximum légal;
- Les transactions immobilières doivent être reflétées dans les charges foncières;
- Les aînés doivent bénéficier d'une clause « grand-père » lors de déménagement.



Entretemps, un nouveau venu dans la représentation des propriétaires se manifeste. Il s'agit du Regroupement évaluation équitable (REE), dont l'objectif est d'« amener le gouvernement du Québec à modifier la loi sur la fiscalité municipale en convainquant monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, à adopter la solution CAP [soit de mettre un terme à la hausse démesurée des taxes en limitant l'augmentation de la valeur taxable, indépendamment de la valeur marchande] de façon à assurer l'équité.⁸ »

La solution commune avancée par l'APFQ et le REE prend sa source en des mesures déjà existantes :

1. En Californie, depuis 1978⁹ :
 - Augmentation annuelle des évaluations limitée à 2 %
 - Taux de taxes foncières limité à 1 % de la valeur taxable
2. En Nouvelle-Écosse :
 - Programme d'évaluation plafonnée ou CAP, mis en place en 2005
 - Programme reconduit pour 2011-2012 à un taux acceptable
3. Au Nouveau-Brunswick : le 1^{er} janvier 2011, la Loi sur l'évaluation a été modifiée en vue de plafonner pendant deux ans à 3 % la croissance des évaluations foncières pour toutes les résidences principales du Nouveau-Brunswick. Le plafond a été instauré pour une période de deux ans, accordant ainsi du temps pour procéder à l'examen du régime d'évaluation foncière et d'impôt foncier.
4. Au Canada, la Fédération Canadienne des payeurs de taxes (CTF), forte de ses 70 000 membres, a indiqué par communiqué de presse en 2008 que les hausses des taxes foncières devraient être limitées au taux annuel de l'IPC (taux d'inflation annuel).¹⁰

Les crédits de taxe ciblés

Après trois rencontres en 2008 et 2009 et bien qu'il y ait de nombreuses divergences, à la lumière des discussions avec le ministère des Affaires municipales, il semblait y avoir un certain terrain d'entente avec une mesure spéciale appelée « Crédits de taxe ciblés ». Par contre, ladite mesure devait être assortie de conditions particulières : « Cette mesure consisterait à habiliter les municipalités à accorder, facultativement, des crédits de taxes aux propriétaires de résidences affectées par des augmentations dépassant la moyenne d'augmentation d'un certain pourcentage. »¹¹

C'est en janvier 2010 que le département de la fiscalité du ministère indiqua son intention d'aller de l'avant avec cette mesure assortie de conditions particulières. L'APFQ a rejeté en bloc cette mesure faute d'une entente raisonnable quant aux conditions d'application. Nous avons alors demandé une rencontre avec le ministre Laurent Lessard. Ce fut en vain. D'ailleurs, il fallut attendre octobre 2010 pour avoir des nouvelles concernant l'oxygène promis par son prédécesseur en 2007.

C'est ainsi que le 27 octobre 2010, l'Assemblée nationale du Québec adopta unanimement la résolution suivante : « Que l'Assemblée nationale du Québec demande au ministre des Affaires municipales le dépôt, au plus tard le 17 mars 2011, d'un projet de loi devant solutionner de façon juste et équitable le problème de la réévaluation en

forte hausse de la valeur de certaines propriétés et de la hausse subséquente des taxes foncières affectant leurs propriétaires. »

Suivant l'adoption de cette résolution, nous nous sommes préparés à l'arrivée du projet de loi promis pour mars. Nous souhaitons faire valoir notre point de vue en participant activement à une « future commission parlementaire » éventuellement commandée par le ministre Laurent Lessard.

Comme l'APFQ et le REE souhaitaient se présenter concrètement à cette commission future suivant le dépôt du projet de loi annoncé, nous avons lancé une pétition provinciale afin d'avoir le maximum d'appui des propriétaires fonciers. Le 7 mars dernier, nous annonçons une pétition en ligne sur le site Web de l'Assemblée nationale du Québec.

En parallèle à la pétition en ligne, la pétition papier a circulé partout où cela était possible au Québec. Au total, environ 7 000 personnes ont donné leur appui aux revendications APFQ-REE. La pétition a été déposée à l'Assemblée nationale en juin 2011.

Le projet de loi n°4

Tel que prévu, le 22 mars 2011, le ministre Lessard a déposé le projet de loi annoncé, à savoir le projet de loi n°4 : Loi permettant aux municipalités d'octroyer un crédit de taxes

La solution CAP

La solution CAP préconisée par l'APFQ et le REE consiste à mettre un terme à la hausse démesurée des taxes en limitant l'augmentation de la valeur taxable, indépendamment de la valeur marchande.

- Toute propriété au Québec est sous le CAP pour les taxes, à la valeur foncière de l'année 2000 servant de base de calcul.
- De l'an 2000 à ce jour, l'augmentation maximum sera le taux annuel de l'IPC (indice des prix à la consommation) tel que déterminé par Statistique Canada.
- Tout ajustement de la valeur taxable de l'actuel propriétaire serait lié au taux annuel de l'IPC (indice

des prix à la consommation), tel que déterminé au Québec au niveau provincial par Statistique Canada ou selon les travaux d'améliorations réalisées.

- Quand un bien est vendu, le prix de vente devient la nouvelle valeur imposable.
- Des exclusions à cette réévaluation sont prescrites afin de permettre le transfert intergénérationnel (transfert parents-enfants).
- Des exclusions à cette réévaluation sont également prescrites afin de permettre à des personnes de 60 ans et plus de bénéficier d'une clause grand-père lors de la vente de leur résidence pour en acheter une autre dans leur région immédiate.

à certains propriétaires d'immeubles résidentiels touchés par une hausse de leur valeur excédant la moyenne de façon significative.

Les réactions à ce projet de loi ne tardèrent pas à se manifester, comme en fait foi cet extrait du *Tremblant Express* : « Le gouvernement du Québec a finalement apporté des modifications au système d'évaluation foncière. Par contre, le projet de loi numéro 4 modifiant la présente Loi ne satisfait aucunement les propriétaires qui luttent pour un système d'évaluation plus équitable et moins coûteux. Ces deux groupes (APFQ-REE) suggèrent l'utilisation d'un nouveau système appelé le CAP. Ce programme lie les augmentations d'évaluation au coût de la vie annuel ou à l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que calculé par Statistique Canada, selon les valeurs de l'an 2000. »¹²

Bref, le projet de loi n° 4 du MAMROT est loin de donner l'oxygène promis par la ministre Normandeau, alors ministre du MAM en 2007. Cela ne règle pas du tout la



Photo : DepositPhotos.com

problématique des importantes hausses des évaluations foncières imposées sur tout le territoire du Québec depuis 2000, avec, comme conséquence, des taxes tant municipales que scolaires qui vont exiger de la part des contribuables québécois des efforts budgétaires de plus en plus onéreux.

Lentement mais sûrement, des centaines de milliers de propriétaires résidentiels québécois ayant choisi de demeurer chez eux le plus longtemps possible vont devoir faire face à des choix difficiles face au logement choisi. L'objectif gouvernemental de favoriser le maintien à domicile va prendre un virage insoupçonné.

En conclusion, il est certain que l'Association des propriétaires fonciers du Québec et le Regroupement évaluation équitable poursuivront leurs actions, et nous souhaitons que tous les groupes intéressés à la problématique des taxes étouffant les propriétaires fonciers québécois se manifestent. Il est désolant de constater que l'Assemblée nationale est si peu proactive dans ce dossier alors que d'autres provinces, notamment la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, se sont attaqués, depuis déjà un certain temps, à cette problématique importante.

- 1 Ce texte est cosigné par les membres du Conseil d'administration de l'Association des propriétaires fonciers du Québec (APFQ). Pour en savoir plus à propos de l'APFQ et ses revendications, visitez le www.apfq.org.
- 2 Pour plus de détails, voir le www.apfq.org sous l'onglet « groupes fonciers ».
- 3 Voir par exemple les propriétaires de la région de Rivière-Ouelle <http://www.jugements.qc.ca/php/resultat.php?liste=56358855>
- 4 http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/lafacture/niveau2_18173.shtml
- 5 Voir à ce sujet le site <http://www.hjta.org>.
- 6 Émission *La facture*, Radio-Canada, reportage du 13 novembre 2007.
- 7 Voir le site <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/consultation-publique/Pages/rapport.aspx>
- 8 On retrouve sur le site du REE <http://www.evaluation-equitable.ca> toutes les informations pertinentes concernant la mission de cet organisme et leurs nombreuses et pertinentes interventions.
- 9 Voir le site <http://www.hjta.org/propositions/proposition-13>
- 10 Voir le site http://www.taxpayer.com/sites/default/files/PropertyTaxCap_November08W_1.pdf
- 11 Extrait du rapport du MAMROT de novembre 2009, site APFQ, onglet RÉFORME MAMROT
- 12 « Évaluations foncières : l'insatisfaction persiste », *Tremblant Express*, 16 mai 2011.

Témoins d'hier et de demain (?), les coraux...

Des témoins du changement climatique, et ce, à différents niveaux, il y en a plein. Il n'y a pas si longtemps, les Inuits du Nunavik pouvaient prédire les différentes périodes de l'année comme la chasse, les premières neiges, la pêche et j'en passe, mais ne peuvent plus le faire, car le climat fait des siennes. Un peu comme ces derniers, nous sommes témoins de ce changement, mais certains éléments nous entourant le sont encore plus que nous. C'est le cas des récifs coralliens. Ces derniers remplissent une multitude de fonctions toutes aussi importantes les unes que les autres. Ils protègent les zones côtières, en faisant obstacle aux tempêtes, cyclones, tsunamis : un récif corallien peut absorber 90 % de la force d'impact d'une vague, protégeant ainsi le littoral et les infrastructures. Ils réduisent l'érosion côtière (au Sri Lanka, un km² de récifs permet d'éviter annuellement l'érosion de 2 000 m³ de sédiments littoraux) et fournissent des molécules pour l'industrie pharmaceutique : l'AZT, utilisé dans le traitement du sida, est extrait d'une éponge corallienne des Caraïbes, et aussi des antibiotiques et des anticancéreux.¹



Éric Laroche
Conseiller à la formation
et à la vie associative
laroche.eric@csq.qc.net

sonst détruits et ne montrent aucun signe de récupération. De plus, selon le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), 30 % des récifs de corail sont soit morts, soit sérieusement endommagés. La zone Caraïbes et l'Asie du sud-est font partie des zones les plus dégradées. Un état complet des statistiques reliées à la décroissance du récif corallien peut être trouvé sur le site Reefbase⁴.

Causes

Les causes sont principalement d'origine humaine et sont majoritairement liées à l'activité humaine : surpêche, prélèvements inconsidérés, érosion terrestre, polluant terrestre, tourisme de masse et

aménagements, sans oublier le réchauffement climatique qui vient lui aussi grandement interagir négativement sur les coraux. L'augmentation de la concentration en CO₂ entraîne une acidification des eaux et ainsi une diminution du potentiel de calcification des coraux. Le blanchissement massif des coraux intervient sous l'effet de différents stress dont principalement l'augmentation de la température de l'eau qui résulte en la perte de la capacité photosynthétique, ce qui entraîne la mort des coraux et, ultimement, la mort du récif.

Selon Clive Wilkinson, coordinateur du Global Coral Reef Monitoring Network (GCRMN)⁵, lors du blanchissement dû aux événements extrêmes de

Globalement, selon le WWF², les récifs coralliens contribueraient pour environ 30 milliards de dollars chaque année à la production de biens et services. Ce serait plus de 170 milliards de dollars disparus selon l'économiste indien Pavan Sukhdev dont le sommaire de la recherche est publié sur le site de la revue Géo³.

Dans le même sens, selon le rapport Status of Coral Reefs of the World (2004), 20 % des récifs du monde



1998, 16 % des récifs ont été détruits, principalement dans l'océan Indien et le Pacifique Ouest. Depuis, jusqu'à 40 % des récifs endommagés ont rapidement récupéré (Golfe Persique, Afrique de l'Est, Seychelles, Maldives, Palau, Japon et Grande Barrière d'Australie), notamment ceux situés dans les zones protégées.

Nous pouvons donc, avec un peu d'attention et un souci de précaution, mieux protéger les coraux. Lors de votre prochain voyage, prenez donc soin de ne pas toucher à ces coraux, évitez toute pollution qui pourrait nuire à leur croissance et cela permettra aux générations futures de continuer de pouvoir jouir de telles merveilles marines...

- 1 <http://www.goodplanet.info/Biodiversite/Coraux/Recifs-coralliens>
- 2 <http://www.icriforum.org/sites/default/files/Programme-detaille-conference-recifs.pdf>
- 3 <http://www.geo.fr/environnement/actualite-durable/corail-ecosysteme-biodiversite-50037>
- 4 <http://www.reefbase.org/>
- 5 http://www.reefbase.org/resource_center/publication/main.aspx?refid=23039

Pour un Noël plus responsable...

La période des Fêtes est arrivée. Pourquoi ne pas rendre l'événement encore plus écoresponsable?

- Évitez les sapins en plastique ou passez-vous de sapin... Plus de 39 millions de dollars ont été dépensés en arbres de Noël artificiels importés au Canada en 2009. De ce montant, les arbres importés de Chine représentaient près de 37,9 millions de dollars, tandis que les autres provenaient de la Thaïlande, des États-Unis, du Mexique et du Vietnam (Statistique Canada, 2010¹). Le sapin en carton recyclé de Cascades est aussi intéressant qu'utile et responsable (<http://boutique.cascades.com/ca/fr/catalog/sapin-noel-artificiel/>)...
- Éviter le suremballage et l'utilisation de matières décoratives non réutilisables ou non recyclables.
- Privilégiez des cadeaux plus écolos et provenant d'industries locales qui sont durables, utiles et évolutifs, plutôt que le dernier gadget à la mode.
- Évitez la multiplication des cadeaux. Pourquoi ne pas profiter, votre famille, vos amis et vous, de l'occasion pour faire de (beaux) cadeaux groupés ou pour n'offrir des cadeaux qu'aux enfants?
- Pensez au cadeau dématérialisé : une place de spectacle, un abonnement à un musée, une journée à la ferme (pour les enfants) ou un massage font parfois plus plaisir qu'un objet...
- Pensez aux associations caritatives si vous recevez en cadeau un objet que vous avez déjà, ou qui ne vous plaît pas.
- Choisissez des cartes de vœux éditées pour financer de grandes associations (WWF, Unicef, etc.). Ou utilisez des cartes de vœux gratuites et originales sur Internet.

Somme toute, un cadeau de Noël, ça doit venir plus du cœur que du portefeuille... Participer à des activités locales ou à des campagnes comme les cartes de vœux d'Amnistie Internationale permettent aussi de donner de beaux cadeaux du cœur.

Pour de plus amples renseignements et idées, visitez ces sites et passez de joyeuses Fêtes avec toutes ces personnes qui vous sont chères.

Références

- Le temps des fêtes aux couleurs des « 6R ». EVB <http://cbcsq.qc.net/ites/1666/documents/noel.pdf>
 - Équiterre <http://www.equiterre.org/geste/noel-ecolo-colo>
 - Pour des achats responsables <http://ethiquette.ca>
- 1 http://www42.statcan.ca/smr08/2010/smr08_148_2010-fra.htm



Sapin Massimo de Cascades

Le comité national de la condition des femmes de l'AREQ a 20 ans! Une belle occasion de lui souhaiter longue vie!

Je me souviens... Lorsque je suis arrivée comme conseillère à l'AREQ, en septembre 1993, le Comité de la condition féminine, comme on l'appelait alors, en était à ses premiers balbutiements. C'est au congrès de Hull, en juin 1990, que la décision a été prise de créer ce comité et, en 1991, Francine Gagnon, nouvelle présidente de l'Association, reçut le mandat de recruter trois femmes pour y siéger. Ces pionnières étaient : Gisèle Bérubé, Fabienne Thibert et Jeanine St-Laurent. Deux années plus tard, je suis devenue la première conseillère de ce comité, car on connaissait mon expérience et mon intérêt pour la cause des femmes.



Jeanine Lallement
Conseillère et directrice générale
de l'AREQ, de 1993 à 2005

Vous vous doutez bien que la création dudit comité ne faisait pas que des heureux. Ça dérangeait plusieurs personnes qui l'exprimaient ouvertement, et pas seulement des hommes. Mais de quoi ces personnes avaient-elles peur? De ce qu'elles ne connaissaient pas... Et surtout de deux mots... Allez, je vous les jette en pâture : FÉMINISTE et FÉMINISME. Aujourd'hui encore, ils font toujours grincer des dents. Croyez-moi, ça prenait beaucoup de courage pour faire partie de ce comité, et ses membres n'en manquaient pas! Des pionnières, comme je vous le disais précédemment. Aucune association de personnes retraitées ne s'était encore dotée d'un tel comité.

Notre premier mandat fut de démystifier dans nos rangs les deux mots honnis, de les définir et de rappeler les grands moments historiques du Mouvement des femmes. Au Québec, nous venions de fêter les 50 ans du droit de vote des femmes, qu'elles ont obtenu en 1940. Quatre ans avant les Françaises! Pourtant, lors de la Révolution française, en 1789, ces dernières étaient aux côtés des

hommes dans la bagarre et plusieurs l'avaient payé de leur vie. Lorsqu'il s'agissait de la guillotine, pas de sexisme! Ce fut le sort d'Olympe-de-Gouges, pour avoir osé présenter une Charte des droits des femmes, ne voyant pas l'inclusion des femmes dans la Charte des droits de l'Homme qu'on venait d'adopter.

En 1993, et dans les années suivantes, Gisèle, Fabienne et Jeanine ont dû batailler fort pour se faire respecter. Lorsque nous nous présentions devant les instances pour obtenir un modeste budget de fonctionnement, afin de réaliser des actions en lien avec les orientations du Congrès, nous devions nous préparer à affronter bien



des préjugés. Découragées, nous voulions même à un certain moment rendre notre tablier. Comme il n'y avait pas foule pour prendre la relève, la bourse a commencé à se délier, un peu plus chaque année. Heureusement, nous avons aussi plusieurs apuis de personnes des deux sexes.

Le mandat du Comité a commencé à se préciser : avant de changer le monde, nous devons auparavant regarder dans notre jardin. Penser globalement, mais agir localement comme le dit si bien la formule. Priorité donc à la condition des femmes retraitées de l'Association susceptibles d'être pauvres, veuves, solitaires, violentées et socialement dévalorisées. La première étape fut de faire connaître les revendications québécoises de la Journée internationale des femmes, le 8 mars, et de la célébrer dans nos rangs chaque année. Puis, d'élaborer des contenus de formation dont l'objectif était de « convaincre les femmes de leur capacité à prendre leur place partout dans la société ». Enfin, de réunir, en 1995, vingt femmes provenant de toutes les régions de l'Association. Elles n'étaient pas toutes féministes, loin de là! À la fin de cette première formation, après avoir démystifié ce que sont les féministes et le féminisme, plusieurs sont retournées dans leur région avec le désir de partager ce qu'elles venaient d'expérimenter. Et c'est comme ça qu'un embryon de réseau des femmes à l'AREQ a vu le jour.

En 2011, le Comité national de la condition des femmes est composé de cinq personnes, d'un réseau de femmes issues de chacune des 10 régions de l'Association, qui acceptent de réaliser dans leur milieu respectif des actions déterminées par le Plan d'action national. Le Comité reçoit aussi dorénavant le même budget que les autres comités

nationaux. Est-ce plus facile aujourd'hui qu'hier de militer dans l'AREQ pour l'amélioration du rôle et des droits des femmes? Si je me fie à ce qui se véhicule sur le féminisme en 2011, que ce soit dans les médias ou dans la société, je répondrais non. Il faut toujours avoir beaucoup de courage et de conviction. Plusieurs veulent nous faire croire que le Mouvement féministe n'est plus nécessaire. Sincèrement, le croyez-vous? Susan Faludi, qui a écrit en 1993 *Backlash, la guerre froide contre les femmes*, disait dans ce livre : « Quels que soient les nouveaux obstacles qu'on dressera sur leur parcours vers l'égalité, les nouveaux mythes qu'on inventera, les châtiments qu'on leur réservera, les chances qu'on leur ôtera, les humiliations qu'on leur infligera, rien, ni personne, ne pourra les empêcher d'être convaincues de la justesse de leur cause ».

Je laisse à votre réflexion deux exemples qui me font dire qu'il reste encore un bon bout de chemin à faire pour transformer nos valeurs et faire évoluer les mentalités.

Le premier : le 14 octobre 2011, la commission des Nations Unies, qui traite entre autres de la question de l'égalité entre femmes et hommes, s'est plainte d'être sérieusement sous-financée pour réaliser ses mandats. Tiens, tiens... Comme notre comité dans les années 90!

Le deuxième : il y a déjà plus de 100 ans qu'on a retiré du Code civil l'article qui stipulait que l'homme avait le droit de battre son épouse au bâton, en autant que le bâton ne soit pas plus gros que son pouce. Ce n'est que depuis 1987 que battre sa conjointe est considéré comme criminel. En 2011, est-ce que la violence envers les femmes



a disparu? Non, loin de là! Et le bâton est souvent plus gros que le pouce de celui qui s'en sert. Quelquefois même, il a étrangement la forme d'un bâton de baseball!

Je termine sur une réflexion plus positive. Je viens de lire un livre philosophique sur le bonheur. Pas de la pensée magique, non! Les conclusions de cent chercheurs provenant d'autant de pays, économistes, sociologues, psychologues, politologues, etc. Une condition au bonheur, parmi celles qui sont avancées dans ce livre, m'a particulièrement intéressée : il ne peut y avoir de véritable bonheur s'il n'y a pas égalité entre les deux sexes. Pour ces chercheurs, le rôle des gouvernements, de la société et de chaque femme et homme qui la composent, est primordial pour l'atteinte de cet objectif. Et je me demande... Comment les hommes peuvent-ils penser être heureux si les femmes ne le sont pas?

Remercions donc ces nombreuses femmes qui ont courageusement accepté de porter la cause des femmes durant ces vingt années au sein de notre Association, et aussi celles qui viennent de prendre la relève et qui comptent sur votre appui.

La Rue'L, pour donner des ailes aux jeunes de la rue

À Drummondville, **Le Refuge La Piaule** est un organisme né de la préoccupation des membres de la communauté d'agir sur les conditions de vie de jeunes en souffrance et en rupture avec les réseaux d'appuis traditionnels.

Jeannette Bégin Oudet
Présidente régionale FLG
Cœur et Centre-du-Québec (04)

La Fondation Laure-Gaudreault, désireuse de provoquer l'étincelle qui crée à nouveau la « vie », une vie juste un peu plus correcte et un peu plus humaine, celle dont l'on rêve pour soi-même et pour ceux que l'on aime, appuie et soutient ce projet d'école de la rue : La Rue'L. Cet organisme communautaire redonne espoir à une jeunesse en quête d'identité et d'autonomie. En le supportant, nous répondons au deuxième objectif de la FLG, celui de venir en aide à ces jeunes qui cherchent des routes nouvelles où ils pourront grandir et s'épanouir.

Le Refuge œuvre depuis 25 ans auprès des jeunes qui ont décroché du système scolaire traditionnel, étant incapables de s'y intégrer. Ces jeunes, vivant de plus en plus d'isolement et de détresse, ont un très faible niveau de scolarisation, ils sont souvent inactifs et démotivés face aux études. Le Refuge propose à ces jeunes de la rue, âgés de 14 à 30 ans, des passerelles d'intégration sociale diversifiées. Ce projet, une École de la Rue (La Rue'L) accréditée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, existe depuis 2008.

Cette école offre aux jeunes de la rue des services éducatifs d'enseignement

et d'encadrement individualisés. Grâce à son volet scolaire, elle donne aux jeunes marginaux une formation qualifiante (scolarisation) qui leur permet de se construire une vie qui leur ressemble à l'intérieur de notre société (socialisation). La Rue'L accueille des élèves de niveau préscolaire jusqu'à la quatrième secondaire.



De gauche à droite : Jacques Girard, trésorier, Jeannette Bégin Oudet, présidente régionale de la FLG, Céline Théoret, coordonnatrice de la Rue'L, Caroline Guérard, directrice générale du Refuge La Piaule.

La vie de l'école est portée par quatre personnes : une coordonnatrice (assurant la gestion et l'administration), une tutrice (offrant le soutien psychosocial) et deux enseignants (mathématique et français). Chacune de ces personnes assure le suivi et l'accompagnement des élèves et offre à ces jeunes le soutien nécessaire pour faire face à leurs difficultés personnelles.

Des activités de groupe s'apparentant à l'exécution de tâches de travail ont pour but d'aider les jeunes à

reprendre un rythme de vie plus sain en vue de leur intégration au marché de l'emploi. Différents ateliers d'expression artistique (photo, peinture), d'expression écrite (atelier Journal de la rue), d'expression orale (art et théâtre) ou des cours de *kick boxing* favorisent le développement personnel des jeunes. Ce sont aussi des périodes privilégiées pour les intervenants afin d'offrir de façon informelle du support et de l'écoute.

La directrice du refuge écrivait à la fin de son rapport annuel : « L'École de la rue La Rue'L est un lieu où l'on encourage la fraternisation, la valorisation, l'estime de soi et la confiance envers autrui. Elle se veut aussi un lieu où se tisse, au fil des jours, voire des ans, un lien de référence significatif et durable facilitant la réinsertion sociale de ces jeunes. Bref, il s'agit d'un lieu où ils peuvent être ce qu'ils sont, tout en travaillant très fort, pour devenir ce qu'ils veulent être. »

D'autres organismes communautaires de la ville et de la région ont aussi pour mission de répondre aux besoins spécifiques des jeunes de notre société (L'Auberge du cœur Habit-action, Le Trash de Shawinigan, La Clé).

La Fondation Laure-Gaudreault est fière d'être un témoin attentif de cette magnifique réalisation pleine d'espoir.

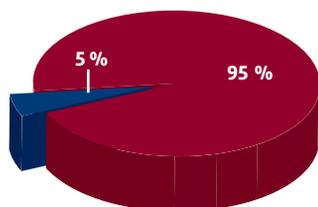
Source : Rapport d'activités du Refuge La Piaule du Centre du Québec inc.

Questions hebdomadaires

Chaque semaine, on retrouve sur le site Internet de l'AREQ une question à laquelle les internautes sont invités à répondre. Ces sondages n'ont aucune prétention scientifique. Toutefois, ils permettent de prendre le pouls des membres de l'Association à propos de débats sociaux majeurs ou encore de dossiers d'actualité. Voici les résultats aux deux questions ayant suscité le plus de votes :

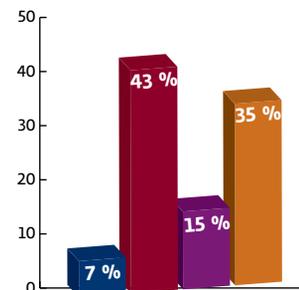
En commission parlementaire sur le projet de loi 22, l'AREQ a plaidé pour que la pénalité pour la résiliation de bail d'une personne aînée admise en CHSLD soit ramenée de trois mois à un mois. Qu'en pensez-vous? (Septembre 2011)

- J'appuie cette demande de l'AREQ.
- Je pense que trois mois est un juste milieu entre les droits des locataires et ceux des propriétaires.



Le projet de loi 16 présentement à l'étude vise à resserrer le processus de certification des résidences privées. Quel aspect vous préoccupe le plus? (Août 2011)

- La sécurité des lieux
- Les qualifications du personnel
- Le nombre d'employés présents
- La facturation abusive des services



Les protections RésAut CSQ et La Personnelle félicitent

M. Robert Lefebvre,
3^e gagnant du concours
Recommandez le régime pour gagner!

Monsieur Lefebvre, membre de l'AREQ, remporte une carte-cadeau d'une valeur de 1 500 \$ de La Forfaiterie. Courez vous aussi la chance de gagner en nous recommandant des membres de la CSQ et de l'AREQ.

En les inscrivant, vos collègues recevront un courriel de votre part les invitant à communiquer avec La Personnelle afin d'obtenir une soumission d'assurance. En s'assurant à La Personnelle en 2011, vos collègues recevront une ristourne de 25 \$ applicable sur la prime d'assurance de chacun de leurs contrats.

Pour obtenir plus de détails sur le concours 2011 « Recommandez le régime pour gagner! », visitez :

csq.lapersonnelle.com/25ans

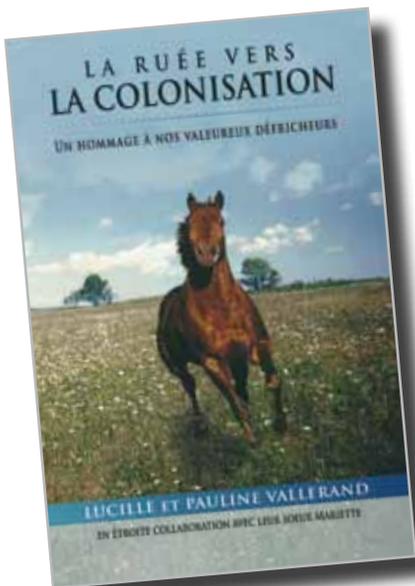
Certaines conditions et exclusions s'appliquent. Aucun achat requis. La Forfaiterie n'est pas associée à cette promotion, ne la commandite d'aucune façon et La Personnelle n'en fait pas la promotion.

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. ^{MC} Marque de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances.



LA RUÉE VERS LA COLONISATION

VALLERAND, Lucille et Pauline. Publié par les auteures et en vente chez elle, 2011, 313 pages. Coût : 25 \$ + 10 \$ de frais postaux s'il y a lieu.



Dans cet ouvrage, vous découvrirez, au fil des moments historiques qui ont marqué le XX^e siècle, les vicissitudes d'une famille beauceronne qui est allée coloniser Val d'Espoir (1938), non loin du légendaire rocher Percé. Ce livre rend hommage aux héros de cette saga : Aurore Turgeon et Émile Vallerand.

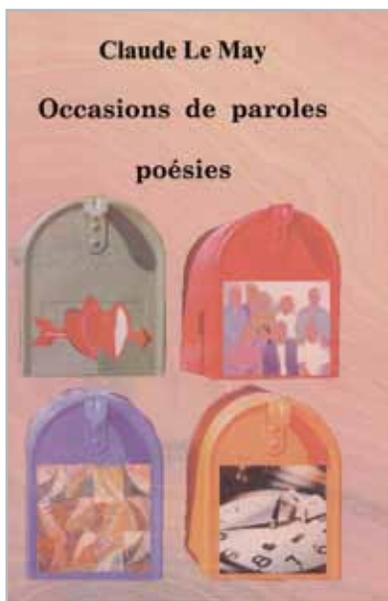
Tél. : 514 388-6124

lucillevallerand@videotron.ca

OCCASIONS DE PAROLES

LE MAY, Claude, Québec, Premières Impressions, 2011, 132 pages. Coût : 15 \$ (+5 \$ si frais de poste). En vente chez l'auteur seulement : 3560, av. A-Chereau, Québec, G1P 2G1.

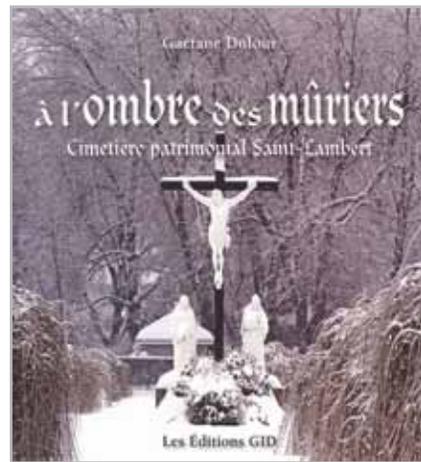
Sous une forme plus accessible que métaphorique, ce recueil de poèmes explore des thèmes universels : la famille, le pays, l'amour, le temps, etc. Par la lumière des mots, l'auteur interroge l'invisible, soulève le masque des apparences, sonde les ressentis secrets, illustre le vécu quotidien, et affermit la mémoire des gens et des événements qui ont jalonné son parcours de vie.



mego.2001@videotron.ca

À L'OMBRE DES MÛRIERS. CIMETIÈRE PATRIMONIAL SAINT-LAMBERT

DUFOUR, Gaétane. Les Éditions GID, 2011, 120 pages. Coût : 29,95 \$ (en vente dans les librairies).



L'ouvrage rappelle l'histoire et les valeurs de ce lieu de sépulture, un espace collectif de silence et de beauté, érigé et préservé grâce à l'effort séculaire de nos ancêtres, véritable trait d'union entre les générations. L'auteure situe le lieu dans le contexte de classification des cimetières québécois.

Tél. : 450 465-7281

gaetanedufour@sympatico.ca

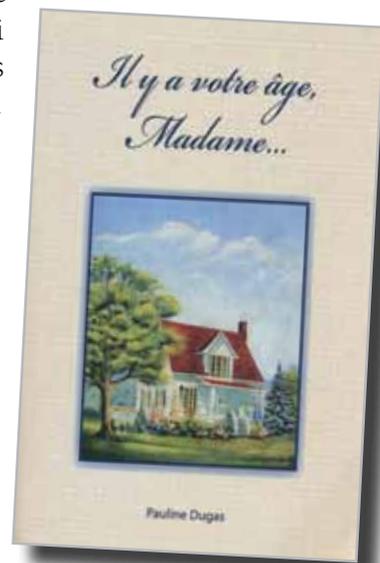
IL Y A VOTRE ÂGE, MADAME...

DUGAS, Pauline. Publié par elle-même et vendu en librairie : Carcajou à Place Rosemère et Centre Duvernay, Renaud-Bray au Carrefour Laval, 2010, 409 pages. Coût : 29,95 \$.

De grands pans de vie nous y sont racontés avec fraîcheur et humour, sous-tendant toujours la quête du bonheur que l'auteure a le don d'apprivoiser aussi bien dans les petites choses qu'au moment où la mort lui a rôdé autour. Une greffe des cellules souches s'est avérée un grand succès malgré les risques inhérents au traitement; surtout celui qui justifie si bien le titre du livre. Le bonheur a un prix et, pour se le procurer, le pauvre comme le riche possèdent exactement le même pouvoir.

Tél. : 450 627-0700

www.paulinedugas.com

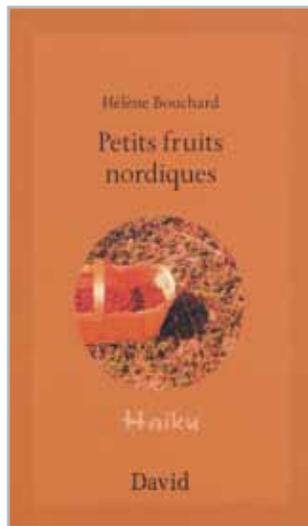


PETITS FRUITS NORDIQUES

BOUCHARD, Hélène. Les Éditions David, Ottawa, 2011, 94 pages. Coût : 12,95 \$. En vente dans les librairies et auprès de l'auteure. Un recueil de 94 haïkus insérés dans le cycle de saisons. « Écrire un haïku parce qu'il est nourriture, tel un fruit s'offrant à la cueillette et à la dégustation. Parler de l'Innu, de l'enfant, des bruants, des graines rouges, du grand vent, des traînées de soleil, de la neige à gros flocons... le haïku a pour assise le quotidien, mais se veut porteur d'éternité ».

Tél. : 418 968-5545

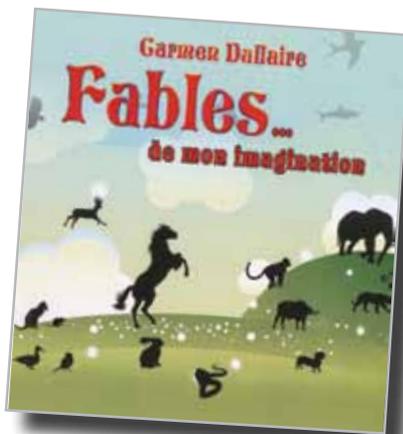
helenebouchard@globetrotter.net



FABLES... DE MON IMAGINATION

DALLAIRE, Carmen. Chicoutimi, 2011, 144 pages. En vente auprès de l'auteure. Coût : 20 \$ (+ 5 \$ de frais de poste). Ce volume contient cinquante fables écrites à partir d'une idée choc, d'un agissement calculé d'un prétentieux, d'un quelconque événement évocateur, d'une photo suggestive, d'une vidéo du même acabit... Par là, j'espère laisser planer le ridicule de certaines situations. Les animaux, les plantes, les objets s'y prêtent facilement sans blesser personne, j'ose bien le croire...

Tél. : 418 698-1031



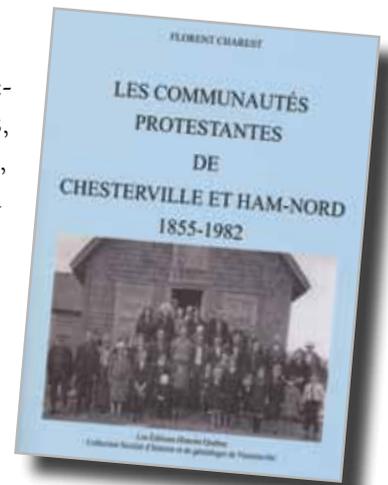
LES COMMUNAUTÉS PROTESTANTES DE CHESTERVILLE ET HAM-NORD 1855-1982

CHAREST, Florent. Les Éditions Histoire du Québec. Montréal, 2011, 296 pages. En vente auprès de l'auteur. Coût : 40 \$. Ce dernier revoit une partie de l'histoire des municipalités en titre, au temps où des missionnaires

protestants sillonnaient la région. Des documents inédits, des faits surprenants révélés, des éléments de la tradition orale confirmés ou infirmés et le récit de l'abbé Ch.-Éd. Mailhot revu, complété ou discuté. Photos d'époque et informations généalogiques sur les héros réels du livre émaillent ces pages.

Tél. : 450 677-2910

florentcharest@videotron.ca

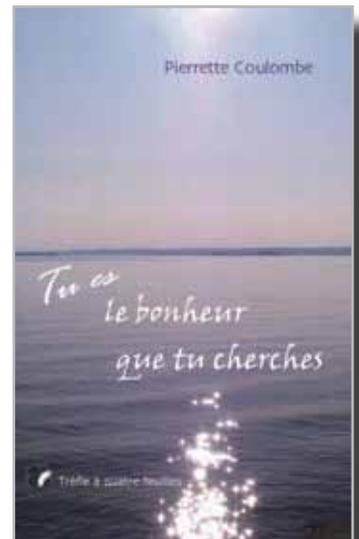


TU ES LE BONHEUR QUE TU CHERCHES

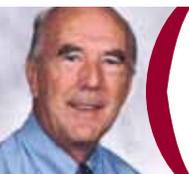
COULOMBE, Pierrette. Éditions du trèfle à quatre feuilles, 2011, 208 pages. Coût : 24,95 \$. En vente à Québec : Librairie Laliberté et Librairie Générale Française, au Royaume du Livre à Chicoutimi, Mégaburo de Saint-Félicien ou auprès de l'auteur : 104-6300, Le Mesnil, Québec, G2K 2K3 (frais de poste 4 \$). Un livre écrit en toute simplicité, dans le but de partager un vécu et des lumières reçues, en éclairant l'avenir de certains lecteurs ouverts à cette approche qui simplifie tout et nous sort des grandes théories.

Tél. : 418 622-5931

p.coulombe@yahoo.ca

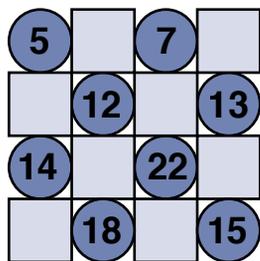


Dans le cadre de la chronique **Nos membres publient**, le magazine *Quoi de neuf* fait la promotion de livres publiés par les membres de l'AREQ. Seuls les ouvrages écrits sont retenus. Les membres doivent faire parvenir un exemplaire de leur livre aux bureaux de l'AREQ, accompagné d'une courte fiche indiquant : nom de l'auteur et coordonnées complètes, titre du livre, lieu et année de publication, éditeur, nombre de pages, prix, façon de se le procurer ainsi qu'un court résumé (75 mots) du livre. Les livres reçus sont remis à la Fondation des parlementaires québécois - Cultures à partager qui distribue des livres dans des pays défavorisés.

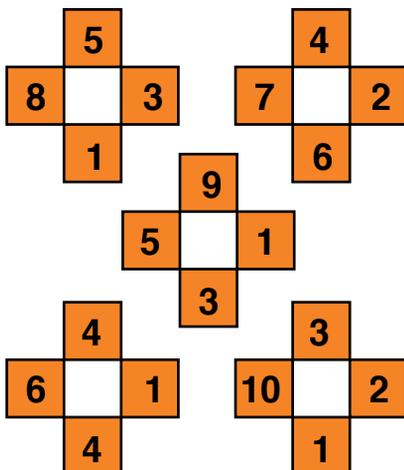


Renaud Turcotte
Équipe *Quoi de neuf*
turvac@hotmail.com

1. Dans le tableau suivant, placez les nombres 1 à 8 dans les carrés de sorte que les nombres dans les cercles soient la somme de ceux inscrits dans les carrés qui leur sont adjacents.



2. Samuel, Pierre et Réal ont ensemble 63 billes. Samuel a le tiers du nombre de billes de Pierre alors que Réal en a cinq fois plus que Samuel. Combien Pierre a-t-il de billes?
3. À l'intérieur de ces croix, il y a cinq espaces disponibles pour y placer les nombres 1, 2, 3, 4 et 5. Trouvez la place de chacun afin que la somme des nombres de chaque croix soit toujours la même.



4. Pierre est l'heureux gagnant du tirage d'un moitié-moitié qui lui rapporte 126 \$. Il s'exclame : « J'ai maintenant quatre fois plus d'argent dans mes poches ». Combien d'argent avait-il avant le tirage?

5. Trouvez le code de trois chiffres d'un cadenas avec les indices suivants :

- 359 n'a aucun chiffre de commun avec le code;
- 162 a un seul chiffre de commun qui est à la bonne position;
- 235 a un seul chiffre de commun qui n'est pas à la bonne position;
- 617 a un seul chiffre de commun qui n'est pas à la bonne position;
- 419 a un seul chiffre de commun qui est à la bonne position.

6. Vous devez remplir la grille suivante avec des mots commençant par les lettres MER (avec un accent possible sur le E). Pour y parvenir, la définition de chaque mot est donnée.

Femme qui a donné naissance à un enfant

M E R

Parole de remerciement

M E R

Fruit du merisier

M E R

Grand désordre

M E R

Commerce

M E R

Inspire une grande admiration

M E R

Situé au sud

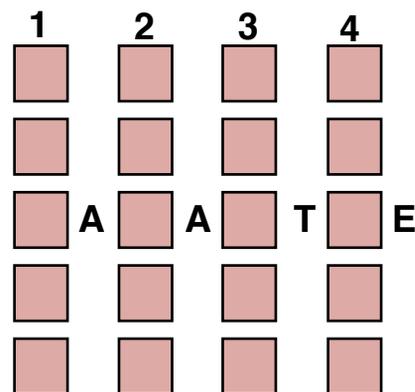
M E R



7. À partir de la liste ci-dessous, associez les syllabes deux par deux et trouvez le nom de 11 oiseaux.

tor, ai, con, tras, mer, plu, cor, drix, ron, le, pi, neau, vier, per, hé, geon, fau, gle, té, beau, bu, moi.

8. Complétez le mot horizontal au centre du tableau. Pour y arriver, trouvez les mots verticaux grâce aux indices fournis.



1. Instrument de musique à cordes pincées.
2. Petit récit destiné à instruire.
3. Unité de mesure de volume.
4. Poils du menton et des joues.

Trop de pression?

La tension artérielle correspond à la pression que le sang exerce sur la paroi des vaisseaux. La force dégagée par le cœur qui se contracte et propulse le sang dans les vaisseaux est la tension systolique. La tension diastolique est celle du cœur au repos. Une pression normale devrait être en deçà de 140 mmHG sur 90mmHG. Au Canada, un adulte sur deux âgé de plus de 60 ans souffre d'hypertension. Souvent ces personnes ne présentent aucun symptôme, d'où l'importance de faire vérifier sa pression régulièrement. Plusieurs causes contribuent à hausser la tension artérielle.

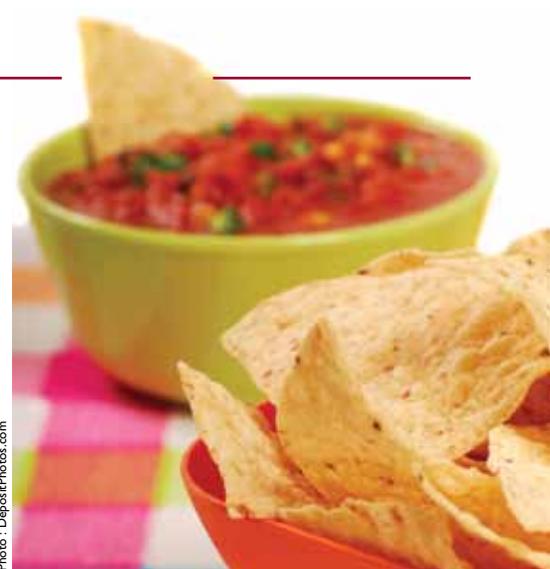


Photo : DepositPhotos.com

Marie Milot, dt.p
 CSSS Cavendish, CLSC NDG
marie.milot.cvd@ssss.gouv.qc.ca

Surplus de poids

L'atteinte du poids santé même à un rythme très graduel permet de réduire significativement la pression artérielle. Un indice de masse corporelle (IMC) entre 18,5 et 24,5 kg/m² représente le poids santé. Le tour de taille est également un facteur très important à considérer, soit moins de 94 cm chez les hommes et moins de 80 cm pour les femmes. Une alimentation saine et équilibrée, jumelée à un mode de vie actif aide certainement à atteindre ces objectifs. À titre d'exemple, 30 à 60 minutes d'exercice à intensité modérée 4 à 7 jours par semaine suffisent pour diminuer la tension artérielle et aider certainement à perdre du poids.

Sodium

Les méfaits d'une consommation excessive en sodium augmentent la tension artérielle, une des causes principales des maladies cardiovasculaires et rénales. De plus, selon certaines études, il y aurait un lien entre le cancer de l'estomac, l'ostéoporose et une consommation élevée de sel. L'alimentation des Canadiens est très salée. On peut la

chiffrer à au-delà de 3500 mg de sodium par jour alors que les besoins sont de seulement 1500 mg. Une réduction de l'apport à 2300 mg par jour est recommandée pour la population, surtout chez les hypertendus. Les aliments transformés du commerce sont les grands coupables. Notre mode de vie très occupé nous amène à acheter des mets prêts à manger tels que repas congelés, soupes, sauces, charcuteries, aliments déshydratés, etc. Même certaines céréales (le gruau instantané, les barres tendres contiennent beaucoup de sodium). Attention aux grignotines salées accompagnées de salsa, si populaires en regardant la télé. Au resto, les mets chinois arrosés de sauce soya, la pizza, le fast food sont parmi nos choix préférés.

Il devient alors très pertinent de lire les étiquettes des produits afin de déceler leur valeur nutritive. D'abord, il faut regarder la première ligne en haut qui indique la portion des valeurs citées. Du côté gauche, la teneur en g ou mg est indiquée. À droite, on retrouve le pourcentage de la valeur quotidienne. Visez les produits ayant une teneur inférieure à 200 mg de sodium/portion ou ayant moins de 10 % de la valeur quotidienne. Recherchez les produits dont les étiquettes indiquent ou teneur réduite en sodium ou sans sodium. Choisissez des assaisonnements sans sel ou des mélanges

d'épices, exemple : poudre d'ail et non sel d'ail. Rincez ou drainez les légumineuses, les légumes, le poisson en conserve. Une vinaigrette maison est certes moins salée que les commerciales et combien plus savoureuse. Il ne faut pas non plus abuser des multiples condiments tels que ketchup, moutarde, sauce soya, cornichons.

Diète DASH

Cette diète signifie « Dietary Approach to Stop Hypertension » et découle d'une étude américaine publiée en 1997. L'American Heart Association préconise ce régime pour la prévention de l'hypertension étant donné les résultats très positifs. Cette diète se rapproche beaucoup du *Guide alimentaire canadien*. L'accent est mis sur une consommation élevée de fruits et légumes, de produits céréaliers à grains entiers ainsi que sur une consommation limitée de viandes rouges, d'aliments sucrés et de matières grasses. Les légumineuses, les noix et les graines font aussi partie de ce régime.

Toutes ces recommandations semblent astreignantes. Cependant, il est certainement possible de réduire sa consommation de sodium. La meilleure façon d'y arriver est de cuisiner des repas simples avec des aliments frais ou congelés non transformés.

Les braises du foyer

Photo : Michel Jacques



Michel Jacques
Équipe *Quoi de neuf*
miloujac@hotmail.com

Le temps est lourd et la neige abondante prévue pour la journée commence à tomber à plein ciel. Le vent se lève. Les oiseaux s'agitent autour de la mangeoire, signe avant-coureur du mauvais temps. Bientôt les murs des maisons seront enrubannés et saupoudrés par des neiges portées par des vents impétueux qui frôleront le flan des maisons et poliront les arbres et les poteaux sur leur passage. Dans la rue, les passants précipitent leurs pas et, dans leur hâte, enfoncent maladroitement leurs coiffures.

La tempête a beau venir, on s'y est préparé, point de sorties en fin de journée. La sédentarité a ses bons côtés. On se rapproche du feu de foyer. Les cheminées de quelques chaumières laissent échapper leur fumée. Des foyers ont été allumés et réchauffent encore plus les pièces de la maison. Cet homme et cette femme ont le même désir, se réchauffer au contact d'un bon feu. Une allumette est craquée. Soumises et disciplinées, les bûches qui ont été disposées avec soin espèrent l'allumette. On a pris soin de mettre papier et bois d'allumage, en

cèdre de préférence. Une flamme généreuse naît et fait sourire la pièce. La soirée sera apaisante et pantouflarde. Tisane ou café à la main, les deux amoureux s'installent dans le même fauteuil et regardent le feu lécher les bûches d'érable, les contourner, les caresser puis s'envoler dans un ballet d'étincelles. Des pétilllements irréguliers emprisonnent leurs pensées et les amènent bien au-delà des aspérités de la vie.

Ils se rapprochent, sentent leur présence amoureuse, se lovent entre les bras du fauteuil. Bientôt les gestes et les moindres mouvements de l'un deviennent ceux de l'autre, comme les dominos. Un doux arôme de cèdre, chaud et bienfaisant, s'échappe délicatement de l'âtre et les ensorcelle. Plus aucun bruit. Des pétilllements irréguliers retiennent leur attention, emprisonnent leurs pensées et les amènent dans des ailleurs. La mélodie du bois igné les engourdit subtilement. Les mots, les pensées ne se précipitent plus.

Un grand apaisement les envahit : une respiration lente, un regard attendri, une main abandonnée et étreinte. Ils sont absents du monde tonitruant et agité des journées trop remplies. Les étincelles folâtent, voltigent et s'enfuient dans la cheminée. Les flammes

fugaces, versatiles, sautillantes les hypnotisent. Ils s'attardent tour à tour à la combustion de l'écorce qui finalement se détache, à la bûche qui se fend, à la fumée qui frôle les parois de l'âtre et au feu qui chante.

Ils ressuscitent leur passé, encensent leur présent et rêvent à demain. On s'enlise en pleine conscience dans des chimères énergisantes. Qu'elles sont douces et vivifiantes! Tout autant que le bois qui siffle et qui geint sous l'ardeur des tisons et des flammes jaunes, orange, bleutés qui s'entrecroisent irrégulièrement et disparaissent dans des tourbillons. Ils sont abandonnés et pelotonnés dans le fauteuil. Soudés, ils suivent l'évolution de la combustion comme si elle faisait partie d'eux et regardent les arabesques mille fois redessinées.

Au fil des heures, les bûches incandescentes s'apaisent et deviennent braise. Elles s'effritent et délaissent leurs formes. La chaleur devient plus vive. Un moment donné, il faudra quitter, abandonner ce lieu à regret. Il faudra un peu d'impolitesse pour le délaisser. Le feu évanescant les saluera une dernière fois et il s'éteindra dans la nuit. Le sommeil les gagnera peu à peu alors qu'ils seront pétris par la chaleur apaisante de l'un et de l'autre et par la fin du foyer.

Foutre



Denys Bergeron
Équipe *Quoi de neuf*
denysbergeron@gosfordairnet.com

Tout d'abord, je soulignerai que ce verbe d'origine inconnue, pourtant déjà attesté vers la fin du XII^e siècle, signifiait *avoir une relation sexuelle*. En ce sens resté usuel, mais souvent tabou jusqu'à la fin du XIX^e siècle, il est archaïque. Il sera éliminé par *baiser* et *faire l'amour*. Ensuite, le mot s'emploiera aux sens de *faire* et *mettre*; il entrera dans un grand nombre d'expressions : *foutre le camp*, *s'en foutre*, *envoyer quelqu'un se faire foutre*, *être bien ou mal foutu*...

Autrefois, on enseignait dans les classes de français que *baiser* signifiait simplement *donner un baiser*. On

serinait aux futurs bacheliers que c'était un mot pudique : on baisait les mains, les pieds, le front, à la rigueur les lèvres. Il était entendu de même que *faire l'amour* voulait dire faire la cour, être en commerce amoureux, et ce, en paroles musicales éthérées, souvent en alexandrins – rien n'était trop beau –, avec des flammes et des soupirs. On prétendait que les auteurs vénérables ignoraient les tournures salaces, et que c'étaient nos esprits, récemment corrompus, qui rabaisaient le sublime au ras des pâquerettes. C'est faux! Que les élèves de ma génération se rassurent : ils n'étaient pas plus vicieux que les spectateurs du *Malade imaginaire* qui pouffaient au *Baiserai-je, papa?* pour la même raison, la seule qui rende la réplique cocasse, le double sens que Molière lui-même y avait mis.

Mais, de grâce, qu'on n'accuse pas les professeurs, car ils n'y étaient pour



rien. Ils ne faisaient que s'insérer tout naturellement dans la tradition de pudibonderie des lexicographes et des lexicologues qui ne proposaient ni plus ni moins qu'une définition sibylline : « On dit qu'un jeune homme fait l'amour à une jeune fille quand il la courtise en vue de la marier. »

Solutions *Distraction*

1.

5	2	7	4
3	12	1	13
14	6	22	8
5	18	7	15

2. 21 billes

3.

	5			4		
8	3	3		7	1	2
	1					6
		9				
		5	2	1		
			3			
	4				3	
6	5	1		10	4	2
	4					1

4. 42 \$

5. Le code est 4 7 2

6.

M	E	R	E						
M	E	R	C	I					
M	E	R	I	S	E				
M	E	R	D	I	E	R			
M	E	R	C	E	R	I	E		
M	E	R	V	E	I	L	L	E	
M	E	R	I	D	I	O	N	A	L

7. Les noms sont : butor, héron, corbeau, perdrix, tétas, pluvier, faucon, aigle, merle, pigeon, moineau.

8. RABATTRE

1	2	3	4				
H	F	L	B				
A	A	I	A				
R	A	B	A	T	T	R	E
P	L	R	B				
E	E	E	E				

Céline Gendron
genceline@hotmail.com

Société des musées québécois



Voilà un site qui nous ouvre les portes de 300 musées québécois. Un répertoire classé par régions, disciplines ou types d'institution. Les grandes expositions en cours, un circuit thématique, une réserve virtuelle de plus de 2 500 pièces, des collections animées. À ne pas manquer, les expositions virtuelles et activités en ligne. Bonne visite!

<http://www.smq.qc.ca/mad>

Apportez votre vin.com



Le concept « Apportez votre vin » semble en essor au Québec. Il est intéressant de consulter l'historique de ce concept. Mission du site : offrir un répertoire des restaurants où il est permis d'apporter son vin et créer une communauté virtuelle où les connaisseurs et les épiqueuriens pourront échanger sur le service et les aliments offerts dans les restaurants répertoriés.

<http://www.apportezvotrevin.com>

Voyage en image à l'île de la Réunion



Question de vous réchauffer un peu, un petit tour virtuel à l'île de la Réunion. Découvrez la culture de l'île, la flore, la faune, les volcans, la cuisine, l'économie. Et même quelques informations pour s'y rendre. Vous avez écouté l'hymne national de l'île de la Réunion? Non, eh bien, retournez au menu Culture, un petit clic sur Hymne et un autre clic sur le petit bouton vert en bas de page. Vous fredonnerez en créole le reste de la journée.

<http://www.liledelareunion.com>

Services gouvernementaux Revenu Québec



Déclaration d'impôts. Des liens en haut de page permettent de trouver notre situation.

<http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/impots>

Directeur de l'état civil

Demande d'acte de naissance ou de décès et de certificat de mariage.

<http://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/formulaires-publications.html>

L'agence de Revenu Canada



Ne pas manquer la section « Quoi de neuf » afin de connaître certaines mesures de réduction d'impôts pour 2011.

<http://www.cra-arc.gc.ca>

Affaires municipales



Actualités et grands dossiers.

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca>

TRUCS ET ASTUCES

Pour plus de sécurité sur Facebook, bien gérer les paramètres de votre compte. Publier son nom et prénom et sa date de naissance réelle et complète devient un identifiant qui vous est unique. Vous n'êtes pas obligé de remplir tous les champs. Posez-vous la question suivante : « Est-ce que je veux que ces renseignements soient publics? »

Gérer aussi les paramètres de confidentialité. Rappelez-vous que les personnes avec qui vous partagez textes ou photos peuvent à leur tour les partager avec d'autres. Les ami(e)s de vos ami(e)s ne sont pas vos amis.

Pour modifier vos paramètres Facebook, cliquez sur le petit triangle blanc dans le bandeau bleu à l'extrême droite, en haut de votre page Facebook.

Bonnes découvertes sur le Web!

Quand notre caisse commune se vide

Tout le monde ressent la même chose quand il est question d'impôt et de taxes : « J'en paye trop! » Mais au-delà de cette réaction, ma foi fort compréhensible, il me semble qu'il faut pousser plus loin la réflexion.

Lorraine Pagé
 pagelor@videotron.ca

Il y a bien longtemps que les impôts et redevances de toutes sortes existent. Déjà à l'époque du Moyen-Âge, le roi et les seigneurs n'hésitaient pas à demander une contribution à la classe laborieuse des paysans et petits commerçants, sous forme de biens ou en espèces sonnantes et trébuchantes, afin de soutenir leur train de vie ou financer les nombreuses guerres.

Avec le développement des sociétés démocratiques, les taxes et les impôts ont été mis au service du bien commun avec le financement de l'éducation, des services de santé, de la justice, de la culture, de régimes publics de retraite, des routes et j'en passe. Cet effort collectif a permis d'améliorer les conditions de vie, de soutenir le développement économique, social et culturel des individus, de lutter contre la pauvreté et de diminuer les écarts entre les plus riches et les plus pauvres.

Toutefois, à la faveur du néo-libéralisme qui s'est affirmé à compter de la fin des années quatre-vingt, le vent a tourné. Un nouveau discours a occupé les tribunes : « Nous payons trop d'impôts et de taxes. Il faut revoir nos priorités, limiter le rôle de l'État, créer la richesse avant de songer à la partager. »

Une nouvelle approche, toute à l'avantage des mieux nantis et des

grandes entreprises, dicte maintenant les orientations fiscales des gouvernements : moins d'impôt sur le revenu, le capital et les profits, plus de taxes et de tarifications en tout genre. Aujourd'hui, la part des entreprises dans les revenus de l'État représente beaucoup moins que celle des individus.

Cette même approche veut aussi que l'État se désengage de certaines missions et que le privé ait la part belle dans ces activités. C'est ainsi qu'au cours des dernières années, nos gouvernements ont diminué les impôts, ce qui a entraîné des coupes importantes dans le financement des grandes missions de l'État.

Nous connaissons aujourd'hui les conséquences de ce virage. Notre système de santé fonctionne à deux vitesses. Les droits de scolarité augmentent. Les garderies privées, les écoles privées et les centres privés d'hébergement pour les personnes âgées se multiplient. Nos infrastructures tombent en ruine. Nos musées crient famine. Les investissements en environnement, en santé ou en éducation sont loin d'atteindre les niveaux que commanderaient les défis. Parallèlement, les dépenses liées à la défense croissent sans arrêt. Le ministère des Transports, atrophié, est soumis de plus en plus à l'expertise des grandes firmes de génie-conseil. Le recours systématique au privé ouvre la voie au favoritisme, à la collusion, à la corruption et à la fraude.

Le Conference Board, dans une étude publiée en septembre dernier, confirme



Photo : DepositPhotos.com

que l'écart entre riches et pauvres est en croissance au Canada. La tranche des 20 % plus favorisés s'est enrichie davantage et accapare 40 % des revenus totaux. Le scénario est le même à travers le monde et 72 % de la population mondiale vit dans des pays où les inégalités de revenu ont augmenté. Le nombre d'Américains vivant dans la pauvreté a atteint un sommet en 52 ans. Pouvons-nous vraiment croire qu'il n'y a aucun lien entre cette situation et le credo économique et fiscal des dernières années?

Moins d'impôts, mais notre caisse commune s'est appauvrie : nous n'en avons plus pour notre argent et, ce faisant, nous avons perdu des illusions et renoncé à nos idéaux. Et ainsi, nous avons renoncé à notre capacité de bâtir une société solidaire fondée sur la justice et l'égalité des chances.

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
AREQ (CSQ)
320, rue St-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Numéro de convention de la Poste-publications : 40007982

CONCOURS
DÉCO
folies

 laPersonnelle
Assurance de groupe auto et habitation

UN GRAND
PRIX DE
30 000\$

FAITES-VITE!
Vous avez jusqu'au
31 décembre 2011

QUATRE
PRIX DE
5 000\$

Rénovez ou décidez...
réalisez vos rêves!

**Demandez une soumission d'assurance auto, habitation
ou entreprise pour courir la chance de gagner!**

1 888 GROUPES

(1 8 8 8 4 7 6 - 8 7 3 7)

csq.lapersonnelle.com

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h
Le samedi, de 8 h à 16 h

Vous n'êtes pas en période de renouvellement? Transmettez-nous les dates d'échéance de vos polices actuelles et vous serez inscrit au concours!

Règlement complet disponible sur : lapersonnelle.com/decofolies

Les assurés de La Personnelle sont automatiquement inscrits au concours.

AREQ
CSQ

Les
protections
RésAut CSQ
Assurances auto, habitation et entreprise

Assureur choisi par la CSQ
depuis **25 ans!**

 laPersonnelle^{MC}

Aucun achat requis. Une participation par personne par catégorie d'assurance. Le concours se termine le 31 décembre 2011.
Tirage du grand prix le 17 janvier 2012. ^{MC} Marque de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances.